



ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Maîtrise ès arts (sciences du langage)
Doctorat en sciences du langage

Rapport soumis au

Comité conjoint de la planification académique
Le 10 mars 2020

et au

Sénat académique
Le 28 août 2020

par
le Bureau du VRER

Table des matières

	Page
Mandat de l'équipe d'évaluation	1
Rapport d'autoévaluation de la maîtrise ès arts (sciences du langage) et du doctorat en sciences du langage	5
Rapport de l'équipe d'évaluation de la maîtrise ès arts (sciences du langage) et du doctorat en sciences du langage (Ozouf Sénamin Amedegnato et Sandrine Hallion)	28
Réactions du Département d'études françaises	52
Réactions du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales	60
Réactions du vice-recteur à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche.....	64
Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification académique	67
Recommandations du Comité conjoint de la planification	75

** La numérotation de la table des matières a été faite à partir du document préparé par le bureau du VRER (en bas, au centre de chaque page).*

ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITÉ DE MONCTON

Mandat de l'équipe d'évaluation



PROGRAMMES : Maîtrise et doctorat en sciences du langage

L'évaluation des programmes de l'Université de Moncton a pour but de fournir aux instances de l'Université des informations nécessaires à la prise de décision quant au maintien d'un programme - avec ou sans enrichissement -, à sa modification, à sa réorientation, à sa suspension ou à son abolition.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont :

- Assurer que les programmes atteignent leurs objectifs et accomplissent leur mission;
- Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université;
- Permettre à l'Université d'assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de ses programmes.

L'évaluatrice ou l'évaluateur devra tenir compte de tous les services qui touchent de près les programmes et leurs étudiantes et leurs étudiants et des différentes fonctions associées à la prestation de ces programmes (y compris l'enseignement, la RDC et les services à la collectivité).

Les critères d'évaluation en encadré¹ sont retenus comme essentiels à toute évaluation de programme. Ceux-ci sont axés sur les étudiantes et les étudiants et reflètent la mission et les valeurs de l'Université. Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes, ne se veulent pas exhaustifs et l'équipe d'évaluation pourra faire des recommandations touchant tous les éléments qu'elle juge pertinents.

Critères d'évaluation

a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université;

b. La clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants;

c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage;

d. La mesure selon laquelle les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints;

e. La pertinence et l'efficacité du soutien accordé aux étudiantes et aux étudiants;

f. L'incidence de la R-D-C menée par les professeures et les professeurs liés au programme évalué;

g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université.

¹ Se référer également au document intitulé « Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton ».

De façon plus spécifique, l'équipe d'évaluation devra se prononcer sur les interrogations suivantes :

PRINCIPES DE QUALITÉ

1. Un contenu adéquat:
 - a. La structure du programme est-elle adéquate?
 - b. Dans quelle mesure l'équilibre entre la formation fondamentale et la formation générale est-elle satisfaisante?
 - c. Est-ce que le programme offert prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies, notamment dans la discipline?
 - d. Dans quelle mesure ce programme répond-t-il aux besoins sociétaux?
2. L'amélioration continue:
 - a. Est-ce que le programme est à jour ?
 - b. Est-ce que la réponse de l'unité concernée aux recommandations de l'évaluation précédente a été adéquate?
 - c. Est-ce que les mises à jour du programme tiennent compte des avancées récentes dans la discipline?
3. Le leadership:
 - a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée?
 - b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme?
4. L'expertise et la diversité du corps professoral:
 - a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité?
 - b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-crédation?
 - c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?
 - d. **Est-ce que le fait que les professeures et la majorité de nos candidates et candidats (actuels ou récents) s'orientent en sociolinguistique est un atout?**
5. Conditions d'apprentissage :
 - a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline?
 - b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant?
 - c. **Ventile-t-on suffisamment notre offre de séminaire?**
 - d. **Serait-il adéquat d'offrir des études dirigées?**
 - e. **Doit-on opter pour des séminaires à contenu variable dans le cadre d'une révision de notre liste de séminaires?**
 - f. Est-ce que les contenus répondent bien à la demande d'un public de plus en plus international?

6. Un environnement d'apprentissage adéquat :
 - a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?
 - b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?

CLARTÉ ET PERTINENCE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?
 - a. **Le séminaire de méthodologie (LING6800) est-il, dans sa forme actuelle, un bon support méthodologique? Existerait-il d'autres formes susceptibles de transmettre les mêmes contenus, mais dans une autre approche? Est-il utile pour tous les étudiants à la maîtrise?**

L'ATTEINTE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?
 - a. **Comment assurer la diplomation de nos étudiantes et de nos étudiants dans un délai raisonnable?**

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS

10. Est-ce que les étudiantes et les étudiants sont suffisamment guidés durant leurs études au sein de l'unité académique?
11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?
 - a. **Serait-il pertinent de mettre en place un / des contrats de « teaching assistant » afin d'offrir à la fois un soutien financier et une expérience de travail à nos doctorants et doctorantes?**

INCIDENCE DE LA R-D-C

12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme?
13. Est-ce que les activités de R-D-C contribuent à la visibilité du programme?

CONTRIBUTION DU PROGRAMME AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?

INTERROGATIONS PROPRES AU PROGRAMME

15. Comment améliorer le recrutement étudiant à l'interne, surtout dans notre programme de maîtrise?
16. **Comment privilégier, voire créditer, dans la formation étudiante des activités de recherche (communication, compte rendu, article)? Doit-on rendre la réalisation d'activités de recherche obligatoire? Si oui, sous quelles formes? Doit-on créditer de telles réalisations?**
17. **Peut-on établir des modalités claires permettant à des étudiantes et étudiants motivés de 4^e année de suivre un séminaire?**

18. Doit-on revoir le format de thèse de maîtrise et de thèse de doctorat (surtout en ce qui a trait à la longueur)?
19. L'examen prédoctoral a-t-il toujours une raison d'être? Quelle(s) autre(s) forme(s) pourrait prendre cet examen qui vise à assurer que le candidat, la candidate montre une excellente connaissance théorique et méthodologique de son sujet?
20. En ce qui concerne les exigences doctorales, pourrait-on envisager de réduire ou modifier les étapes existantes, *présentation du sujet*, *présentation du projet* et *examen prédoctoral*?

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

MAÎTRISE ÈS ARTS (SCIENCES DU LANGAGE)
DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE
2014 à 2018

Juin 2019



1. PRÉAMBULE

Le rapport d'autoévaluation de la maîtrise ès arts (sciences du langage) et du doctorat en sciences du langage a été rédigé conformément à la *Politique d'évaluation des programmes* de l'Université de Moncton. Le travail de rédaction a été effectué par Karine Gauvin et Laurence Arrighi, professeures agrégées au secteur linguistique du Département d'études françaises.

L'objectif du rapport est de faire le point sur les 2 programmes des cycles supérieurs, offerts uniquement au campus de Moncton. À terme, nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les éléments mis de l'avant dans les sections 8 et 10, ainsi que tout autre aspect identifié par l'évaluatrice et l'évaluateur.

Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?

Les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du langage contribuent au développement et à l'épanouissement de la société de plusieurs façons.

D'abord, en tant que programme d'études supérieures, la maîtrise et le doctorat en sciences du langage permettent aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir les connaissances acquises au premier cycle en poursuivant des recherches approfondies en sciences du langage. Ces programmes contribuent ainsi au développement et à l'épanouissement de la société en assurant la formation de personnes éduquées de haut niveau.

Nos formations contribuent aussi directement au développement de la société acadienne. Nous rappelons que la maîtrise et le doctorat en sciences du langage sont nés en réponse à une évaluation externe qui reconnaissait la contribution importante des sciences du langage aux axes prioritaires de recherche de l'Université en études acadiennes et en études des minorités. Depuis lors, la mission qu'endossent nos programmes est de former des expertes et des experts sur des questions linguistiques et sociolinguistiques qui sont d'intérêt crucial pour la société acadienne et, plus largement, canadienne.

Enfin, au niveau institutionnel, nos formations supérieures contribuent au positionnement de l'Université de Moncton comme université de recherche et non pas seulement d'enseignement.

2. STRUCTURE DES PROGRAMMES

2.1 Maîtrise ès arts (sciences du langage)

2.1.1 Conditions d'admission

Jusqu'à fin juin 2019, la candidate ou le candidat devait idéalement détenir le baccalauréat ès arts avec spécialisation en linguistique avec une moyenne de 3,00 pour être admis à la maîtrise ès arts (sciences du langage). La tendance, toutefois, a été de considérer suffisante une formation de 10 cours en linguistique (ou 30 crédits; voir *infra*), puisque plusieurs étudiantes et étudiants détiennent un profil d'étude fait sur mesure et il est de plus en plus rare qu'ils ou elles suivent un parcours dit classique. En outre, nous recevons régulièrement des demandes provenant de l'international et ces étudiantes et étudiants possèdent très rarement la spécialisation en linguistique. Enfin, il arrive que nous demandions une propédeutique lorsque la formation de base nous semble incomplète.

Par ailleurs, signalons que cette année (2018-2019), tous les programmes de baccalauréat avec spécialisation à l'échelle de la Faculté des arts et des sciences sociales ont été abolis, y compris le nôtre. Seuls les parcours avec majeure et mineure seront offerts à compter de juillet 2019, exception faite des étudiantes et des étudiants déjà inscrits aux programmes de baccalauréat avec spécialisation. Les nouveaux programmes seront offerts avec « distinction », donc avec l'option de faire davantage de crédits en sciences du langage et de préparer un mémoire de fin de baccalauréat.

La candidate ou le candidat doit minimalement avoir dans sa formation préalable l'équivalent de 30 crédits (10 cours) en linguistique ou dans des cours de disciplines connexes jugés pertinents (en littérature, philosophie du langage, anthropologie, sociologie ou psychologie). Parmi ces 30 crédits, la candidate ou le candidat doit avoir réussi au moins 6 cours (18 crédits) de linguistique et avoir suivi à la fois des cours de description (obligatoirement celui de syntaxe) et des cours de sociolinguistique.

2.1.2 Le programme

La maîtrise ès arts (sciences du langage) comporte une scolarité de 4 séminaires (12 crédits) et une thèse (30 crédits) avec soutenance publique tenue au plus tard trois ans après la fin de la scolarité (règlement 31.8.1).

Les étudiantes et les étudiants doivent suivre au moins trois séminaires dans la discipline. Le quatrième séminaire peut être suivi en études littéraires ou dans une discipline connexe. On peut suivre au maximum deux séminaires dans des universités qui ont des programmes comparables. Dans le cas d'une discipline connexe, il faut l'accord du Comité des études supérieures du département.

L'étudiante ou l'étudiant « inscrit à un programme exigeant une thèse identifie une directrice ou un directeur de thèse parmi les membres de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le choix de la directrice ou du directeur de thèse est soumis à l'approbation de la Faculté des études supérieures et de la recherche par le Comité des études supérieures au plus tard à la fin de la première session d'inscription au programme » (31.3.1). « La directrice ou le directeur de thèse établit un programme de recherche avec l'étudiante ou l'étudiant, en collaboration avec le comité consultatif, s'il y a lieu, et lui fournit aide et conseil dans son programme de cours et son travail de recherche » (31.3.3).

Le projet de thèse est préparé avec la directrice ou le directeur de thèse et remis au Comité des études supérieures du Département d'études françaises au cours du semestre suivant la scolarité. Le projet, d'une longueur de 8 à 10 pages, doit comporter la présentation et la justification du sujet et du corpus, la problématique de recherche, le cadre théorique, la méthodologie, le plan de la thèse et la bibliographie. Il n'existe pas de norme exigée relativement à la longueur de la thèse de maîtrise, mais dans la pratique, elle oscille entre 100 à 200 pages.

L'étudiante ou l'étudiant doit, à chaque année de rédaction, rédiger un rapport d'avancement (formulaire ES2C-2) rendant compte du travail accompli et du travail prévu pour l'année qui vient.

2.2 Doctorat en sciences du langage

2.2.1 Conditions d'admission

Pour être admis au doctorat en sciences du langage, la candidate ou le candidat doit détenir une maîtrise en sciences du langage avec une moyenne minimale de 3,00, ou l'équivalent de 3,00.

Le dossier des personnes détenant un diplôme jugé équivalent est étudié par le Comité des études supérieures du Département, lequel fixe éventuellement les compléments de formation nécessaires avant l'inscription au troisième cycle. Une propédeutique peut être exigée pour ceux et celles qui détiennent une maîtrise dans une autre discipline. Outre la connaissance du français, les candidates et candidats au doctorat doivent posséder une compétence de lecture en anglais ou dans toute autre langue nécessaire à leur recherche.

Le programme de doctorat vise à permettre à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir les éléments essentiels à la production d'une thèse qui contribuera à l'avancement des connaissances dans un champ d'études déterminé.

2.2.2 Le programme

Le doctorat comporte une scolarité de 4 séminaires (12 crédits), un examen prédoctoral (6 crédits) et une thèse (90 crédits) avec soutenance publique tenue au plus tard sept ans après la fin de la scolarité (règlement 32.10). Les étudiantes et les étudiants doivent être inscrits à temps complet durant au moins quatre sessions et suivre au moins trois séminaires dans la discipline. Le quatrième séminaire peut être suivi en études littéraires ou dans une discipline connexe. Pour suivre un séminaire dans une discipline connexe, il faut l'accord du Comité des études supérieures. On peut suivre au maximum deux séminaires dans des universités qui ont des programmes comparables. Sauf indication contraire, les séminaires offerts par le Département d'études françaises s'adressent à la fois aux étudiantes et aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Normalement, la candidate ou le candidat doit faire approuver le choix de son directeur ou de sa directrice et, le cas échéant, de son codirecteur ou de sa codirectrice de thèse avant la fin de la deuxième session (32.4.1, formulaire ES3C-1) et le choix de son sujet de thèse au plus tard à la fin du deuxième semestre suivant l'inscription initiale (32.2, formulaire ES3C-2, accompagné d'une présentation sommaire d'une demie à une page). Le Comité des études supérieures du Département d'études françaises exige également un projet de thèse d'une longueur de 12 à 15 pages (bien que la plupart des étudiantes et des étudiants remettent usuellement des projets dépassant 30 pages). Ce projet doit comporter la présentation et la justification du sujet et du corpus, la problématique de

recherche, le cadre théorique, la méthodologie, le plan de la thèse, une bibliographie et un échéancier.

Une fois sa scolarité terminée et avant d'entreprendre la rédaction de sa thèse, l'étudiante ou l'étudiant doit se présenter à un examen prédoctoral au plus tôt un an après son inscription initiale et au plus tard six mois après la fin des séminaires (32.6.1). Celui-ci consiste en une présentation orale devant un jury et porte sur un travail en deux volets préalablement remis aux évaluateurs :

a) Le premier volet, d'environ 25 pages, décrit le projet de thèse. La candidate ou le candidat doit y démontrer son aptitude à situer son travail dans le champ de recherche concerné. Il doit également pouvoir en défendre la rigueur méthodologique et théorique et faire valoir l'originalité de la contribution au champ de connaissances;

b) Le second volet, d'environ 25 pages, consiste en un échantillon d'analyse portant sur un exemple significatif tiré du corpus, permettant ainsi de tester l'approche de la candidate ou du candidat et de démontrer qu'il est en mesure de maîtriser les diverses étapes de la recherche.

La thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale qui apporte une contribution à l'avancement des connaissances dans un domaine précis. Le volume normal d'une thèse de doctorat est de quelque 300 pages.

À la fin de chaque année scolaire, et ce jusqu'à la soutenance, le candidat ou la candidate remet à son directeur ou à sa directrice de thèse et au Comité des études supérieures un rapport sur l'avancement de ses recherches (formulaire ES3C-3).

3. VISION ET OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE

***Note : pour éviter certaines répétitions, les deux programmes sont traités conjointement et les différences sont signalées le cas échéant.

Actuellement, les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du langage permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en sciences du langage et de poursuivre des recherches dans ce domaine. Le premier diplôme prépare au second, bien que la maîtrise soit autonome et garde en soi toute sa finalité. Ce sont deux diplômes clairement orientés en recherche fondamentale, mais qui permettent toutefois le développement de nombreuses habiletés professionnelles et sociales recherchées dans le marché du travail actuel (dans des secteurs non-académiques, voir section 5).

Le programme de maîtrise en sciences du langage vise à produire des diplômées et diplômés qui ont appris à développer des connaissances fines dans la discipline et qui ont eu la possibilité d'approfondir une dimension spécifique dans le vaste champ des sciences du langage. Ces diplômés ou diplômées ont surtout eu l'opportunité de produire un premier travail de recherche d'envergure, personnel et original. Le terrain privilégié est souvent le milieu acadien ou un autre milieu francophone minoritaire. Les domaines d'études privilégiés sont les suivants : bilinguisme et contact des langues, pragmatique et linguistique de discours, représentations sociales véhiculées dans les discours oraux ou dans les médias, interactions sociales, enseignement des langues, description des langues, toponymie, etc.

Le programme de doctorat en sciences du langage vise à produire des diplômées et diplômés qui maîtrisent parfaitement une dimension ou, le plus souvent, plusieurs dimensions du vaste champ

des sciences du langage. Précisons ici que fréquemment les thèses soutenues comprennent une ouverture vers d'autres disciplines : sociologie, éducation, anthropologie, communication, informatique, etc. Ces diplômées et diplômés ont surtout eu l'opportunité de produire un travail de recherche approfondi dans les domaines précédemment énumérés.

En substance, dans la vision actuelle, les deux programmes sont conçus comme des formations en recherche fondamentale qui visent à outiller les étudiantes et les étudiants à ce niveau. Au terme de l'un ou l'autre programme, les étudiantes et les étudiants possèdent des savoirs, des savoir-faire et diverses habiletés en recherche fondamentale qui sont le résultat escompté de nos formations. Toutefois, ces programmes permettent aussi le développement de plusieurs compétences transférables et valorisables sur un marché du travail étendu.

4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DEPUIS LA DERNIÈRE ÉVALUATION (VOIR ANNEXE A)

4.1 Les recommandations du rapport Daveluy-Hotte¹

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES	ACTIONS COMPLÉTÉES
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>1) et 2) « le Département aurait intérêt à regrouper ses programmes de maîtrise en un seul programme (M.A en études françaises) avec deux profils (profil sciences du langage et profil études littéraires). [...] La maîtrise en français serait donc abolie »</p>	<p>Cette recommandation n'a pas été adoptée, afin de ne pas masquer les sciences du langage dans le libellé « M.A. en études françaises ».</p> <p>La maîtrise en français a depuis été abolie.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>3) « la création d'un séminaire de méthodologie pour la mise à niveau des étudiant(e)s n'ayant pas la formation attendue à cet égard lors de l'admission au programme de maîtrise ou leur inscription à un cours de méthodologie des programmes de premier cycle (LITT 4451 ou LING 4990) »</p>	<p>Le secteur linguistique a choisi de créer un séminaire de méthodologie obligatoire aux étudiantes et aux étudiants inscrits à la maîtrise ès arts (sciences du langage). Le séminaire n'est pas obligatoire au doctorat, mais il est fortement recommandé aux étudiantes et étudiants du 3^e cycle n'ayant jamais fait d'études dans un régime nord-américain.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>6) « clarifier le libellé des programmes en</p>	<p>Nous avons conservé l'intitulé du doctorat et</p>

¹ Ce rapport concernait aussi les programmes de littérature. À cette époque, tous les programmes du département étaient évalués simultanément, contrairement à la présente évaluation, qui se veut disciplinaire. Nous aimerions préciser que nous ne commentons dans cette section que les recommandations relatives aux programmes en sciences du langage dans le dernier rapport d'évaluation, ainsi que les recommandations qui sont de notre ressort (quelques recommandations touchent à des aspects institutionnels...).

changeant « sciences du langage » pour « linguistique » ».	plutôt modifié celui de la maîtrise : « Maîtrise ès arts (sciences du langage) »
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>7) « a) revoir l'examen prédoctoral en fonction des objectifs qu'on souhaite qu'il remplisse. [...]</p> <p>b) Un cheminement clair des études doctorales devrait aussi être imposé aux étudiant(e)s.</p> <p>15) fournir aux étudiant(e)s un cheminement clair des études par session »</p>	<p>a) La marche à suivre pour l'examen prédoctoral a été définie depuis afin de clarifier les procédures à suivre.</p> <p>b) Des changements importants ont été apportés au Fascicule des règlements (2017-2018) par l'Université elle-même. Ces changements visent justement à clarifier bon nombre d'imprécisions relativement aux délais impartis pour chacune des étapes dans le cheminement des étudiantes et des étudiants.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>11) « Le Département aurait avantage à mettre en place un comité interdisciplinaire des études supérieures + 1 professeur(e) de littérature + 1 professeur(e) de linguistique) qui relirait les demandes de bourses dans leur entièreté et fournirait aux étudiant(e)s et aux professeur(e)s des commentaires sur la demande. Les professeur(e)s membres de ce comité pourraient être recruté(e)s parmi ceux et celles ayant déjà siégé à des comités des organismes subventionnaires ou ayant eu du succès dans l'obtention de subventions de recherche auprès des mêmes organismes. »</p>	<p>Ceci n'a pas été fait.</p> <p>Signalons toutefois que 4 des professeures ont siégé sur des comités du CRSH ou du FRQ pour les bourses postdoctorales, ce qui leur donne une certaine expérience dans la rédaction des demandes de bourse.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>12) « La visibilité des programmes offerts pourrait être grandement améliorée ce qui contribuerait sans doute à attirer des étudiant(e)s. Pour l'instant, le site internet est guère attrayant (peu d'images, couleurs ternes...). Il faudrait aussi songer à une campagne de publicité dans les universités des provinces maritimes voisines où il y a des programmes de premier cycle en français »</p>	<p>Depuis la dernière évaluation, le site web de l'institution a été complètement refait. Une partie du contenu répond à des exigences institutionnelles; d'autres sont de notre ressort comme unité et comme professeures.</p> <p>Nous concédons que les efforts dans ce sens sont sporadiques et gagneraient à être plus soutenus. En ce qui concerne les campagnes de publicités, les services de recrutement de l'institution mettent un certain effort dans ce sens, notamment dans la réalisation, la publication et la distribution de dépliants d'information.</p>

<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>14) « Les ancien(ne)s étudiant(e)s pourraient être présent(e)s sur la page internet du Département. Leur succès, les recherches qu'ils et elles mènent pourraient en inspirer plusieurs »</p>	<p>Ceci a été fait, mais les informations pourraient être mises à jour.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>17) « offrir un prix de la meilleure thèse (un certificat suffit). »</p>	<p>Ceci n'a pas été fait, puisqu'il existe, à l'échelle institutionnelle, le prix Vo-Van (annuel) attribué à la meilleure thèse de maîtrise et de doctorat (en alternance). Ce prix, plus prestigieux, nous semble mieux adapté aux études supérieures.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>18) ET 19) « encourager les étudiants inactifs à demander un congé du programme. [...] encourager les étudiant(e)s à interrompre leurs études quand il le faut [...] »</p>	<p>Ceci est fait de façon régulière.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>20) « garder un contact fréquent avec les étudiants inactifs soit par l'envoi de courriel semestriel leur rappelant qu'ils sont inscrits à un programme et leur présentant les activités à venir au Département, soit par un courriel incitant les étudiants en congé à se réinscrire. »</p>	<p>La secrétaire du Département rejoint les étudiantes et les étudiants au début de chaque session pour leur rappeler de s'inscrire. En outre, le rapport annuel d'avancement permet aux étudiantes et aux étudiants de faire le point avec leur directrice sur le progrès réalisé durant l'année.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>21) « l'ensemble des informations pertinentes devrait être fourni dans un guide de l'étudiant(e) disponible en ligne. »</p>	<p>Ceci a été fait.</p>

<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>22) « favoriser l'interdisciplinarité du Département en créant des liens avec d'autres programmes déjà existant à l'Université. Des postes conjoints pourraient être envisagés (par exemple, à la Faculté de musique, en anthropologie, etc.). »</p>	<p>Ceci n'a pas été fait, le corps des linguistes est déjà assez restreint.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>23) « assurer le maintien des activités du CRLA dont le financement est assuré par un fonds de dotation géré par l'Université. »</p>	<p>Le DÉF collabore étroitement avec le CRLA du point de vue de l'organisation de conférences. Nous organisons aussi régulièrement des activités conjointes (tables rondes, ateliers).</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>24) « revoir la description des activités du Département pour que la niche qui lui est propre soit clairement identifiée et afficher clairement ses couleurs sur le site internet de l'unité »</p>	<p>Les travaux de recherche, les équipes de recherche et l'implication étudiante dans ces travaux pourraient être mieux mis de l'avant sur le site web de l'unité.</p>
<p><u>RECOMMANDATION</u></p> <p>26) « favoriser la fondation d'une association étudiante de deuxième et troisième cycles pan universitaire qui permettrait de canaliser les enjeux de la vie étudiante à ces niveaux d'étude au-delà des particularités. »</p>	<p>Les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs ont récemment créé leur propre association départementale.</p>

4.2 Autres modifications apportées au programme depuis la dernière évaluation

Les modifications apportées aux programmes depuis la dernière évaluation concernent pour l'essentiel une mise à jour de la liste des séminaires afin d'abolir les séminaires dits « surannées », notamment après des départs à la retraite. Par ailleurs, en raison du faible nombre d'inscriptions, nous offrons seulement 3 séminaires pendant une année académique, plutôt que 4. Un seul est obligatoire, soit le séminaire de méthodologie du programme de maîtrise.

5. RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

***Note : comme pour la section 3, pour éviter certaines répétitions, les deux programmes sont traités conjointement et les différences sont signalées le cas échéant.

Au terme de l'un ou l'autre programme, les étudiantes et les étudiants possèdent une formation approfondie dans la discipline, mais surtout, avec la réalisation de leur thèse, ils font la preuve qu'ils sont désormais en mesure d'appliquer les connaissances acquises à la résolution de questions nouvelles et de transposer savoir et théorie sur un terrain choisi. Il apparaît donc clairement qu'au terme de leur formation, nos diplômées et diplômés ont développé des compétences intellectuelles élargies et sont déjà de jeunes chercheuses et chercheurs fonctionnels.

Comme énoncé à la section 3, les deux diplômes sont orientés en recherche. Ainsi, la maîtrise prépare sa clientèle à la recherche au niveau du 3^e cycle alors que le doctorat prépare l'étudiante ou l'étudiant à une carrière universitaire ou autre carrière axée sur la recherche. Ces deux formations permettent aussi aux étudiantes et aux étudiants de développer des savoirs et des savoir-faire, qui en plus d'être utiles académiquement, sont transférables dans des pratiques professionnelles diversifiées. Ces habiletés sont notamment : l'esprit de synthèse et d'analyse critique, des compétences informatiques étendues, des habiletés communicationnelles renforcées autant à l'écrit qu'à l'oral, des compétences organisationnelles développées, une grande autonomie de travail, la précision et l'honnêteté intellectuelle et autres compétences transversales. Les rôles professionnels dans lesquels ces compétences peuvent être réinvestis sont notamment la gestion de programmes dans la fonction publique et autres organismes communautaires, les postes de soutien à la recherche (dans des instituts, des laboratoires, dans la fonction publique, dans les médias), l'encadrement de personnel, etc. Rappelons ici que notre province a grand besoin de travailleuses et de travailleurs hautement qualifiés.

Les étudiantes et les étudiants ont aussi développé pendant leur formation des habiletés sociales considérables. Ainsi, entreprendre des études supérieures procure une ouverture concrète à l'autre, à l'internationalisation (ouverture indispensable dans le monde actuel). C'est un résultat clairement escompté par l'ensemble des professeurs. De fait, certains de nos étudiantes et étudiants de ces dernières années ont pris avantage de leur formation pour effectuer un séjour de recherche et/ou d'étude à l'étranger (ou ailleurs au pays) et ce grâce aux contacts que les professeurs du Département entretiennent avec des universités et des instituts de recherche au pays et à l'international. Ils ont aussi été appelés à rencontrer des chercheuses et des chercheurs venant du monde entier reçus au fil des ans par notre Département et plus largement, par notre Faculté et notre Université. Finalement, nos séminaires accueillent, presque chaque année, une clientèle étudiante internationale et cet apport (qui participe aussi à l'internationalisation de notre Université) permet à nos étudiantes et nos étudiants d'ici d'avoir des occasions d'échange privilégiées avec des étudiants d'ailleurs.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Le corps professoral (voir le « Dossier de renseignements professionnels » des professeures en annexe B)

Le secteur linguistique a longtemps fonctionné avec quatre professeures. À partir du 1^{er} juillet 2019, il comptera cinq professeures en sciences du langage :

Laurence Arrighi : historiographie de la linguistique acadienne; analyse de discours (savants, institutionnels, médiatiques) sur les pratiques linguistiques francophones en Amérique du nord;

Karine Gauvin : français en Amérique du Nord (histoire et pratiques lexicales); lexicographie; métalexigraphie; français standard acadien; systèmes morphosyntaxiques du français acadien;

Sylvia Kasparian : bilinguisme-multilinguisme; contact de langues; développement et comportement des bi-multilingues; langues et cultures comparées; analyse linguistique et multimodale des interactions dans les conversations; politesse comparée dans les langues du monde; analyse informatisée et statistique de données textuelles; analyse de la presse et des médias sociaux; sociolinguistique des parlers acadiens; sociolinguistique arménienne, immigration et sociétés d'accueil; génocide arménien; langues et cultures autochtones;

Isabelle LeBlanc : sociolinguistique féministe; analyse de discours; théorie critique et postcoloniale; langue et genre; idéologies linguistiques en Acadie;

Isabelle Violette : minorités linguistiques; Acadie; immigration; nationalisme linguistique; idéologies linguistiques; sociolinguistique critique; approche qualitative et ethnographique.

6.2 Les autres ressources humaines

Le secteur linguistique bénéficie des services d'une secrétaire administrative, Joline Larade, du soutien de professeures ou des professeurs à la retraite, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs réguliers :

Professeures associées : depuis 2014, le secteur linguistique a eu 6 professeures associées : Annette Boudreau, Gisèle Chevalier, Monica Heller, Catherine Léger, Claudine Moïse et Émilie Urbain.

Postes temporaires : il arrive parfois que des séminaires soient offerts par des professeures ou des professeurs occupant des postes temporaires;

Invitées et invités dans les séminaires : les étudiantes et les étudiants bénéficient régulièrement de la présence d'invités dans le cadre des séminaires;

Collaborations avec le CRLA et le LADT : au fil des années, le CRLA et le LADT ont sollicité la participation du corps professoral du secteur linguistique du Département pour offrir divers types d'activités scientifiques (ateliers de travail, tables rondes, conférences, etc.). La pratique a voulu que l'on profite de la présence des invitées et des invités dans les séminaires pour offrir, par l'entremise du CRLA et ou du LADT, un éventail plus large d'activités à l'ensemble de la communauté universitaire.

7. POPULATION ÉTUDIANTE

7.1 Inscriptions aux programmes

Voir tableaux 1 et 2 en annexe.

7.2 Rétention étudiante

Voir tableaux 1 et 2 en annexe.

7.3 Réussite étudiante

Voir tableaux 1 et 2 en annexe.

7.4 Commentaires généraux sur la population étudiante

En règle générale, les tableaux sont peu informatifs en raison de la faiblesse des valeurs numériques. Ce que l'on peut constater, néanmoins, est le fait qu'il y a moins d'inscrits dans le programme de maîtrise que dans le programme de doctorat. La rétention semble poser problème pour la maîtrise, un peu moins pour le doctorat. Enfin, la durée moyenne des études est un peu longue dans les deux programmes, même si plusieurs diplôment avant la durée attendue (donc après scolarité, 3 ans pour la maîtrise, 7 ans pour le doctorat).

8. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (VOIR PLANS DE COURS EN ANNEXE C)

8.1 Approches pédagogiques privilégiées

L'enseignement offert dans le cadre des séminaires fait appel aux outils pédagogiques universitaires les plus courants, soit des rencontres hebdomadaires dans lesquelles les étudiantes et les étudiants remettent divers types de travaux oraux et écrits (compte rendu de lecture, synthèse, travail semestriel, etc.). Plus précisément, ces rencontres se déroulent selon la formule de cours magistraux, de discussions autour de lectures communes, de présentations étudiantes, d'intervention de personnes ressources, ou de conférences par des professeures ou des professeurs invités. Les étudiantes et les étudiants sont en outre notés sur leurs présentations orales et sur un travail semestriel susceptible de déboucher sur une communication, une publication ou un projet de thèse.

Le séminaire de méthodologie, quant à lui, est offert sur l'année académique (septembre à avril) à raison de 2 rencontres par mois. Cette formule a pour but de donner le temps aux étudiantes et aux étudiants de formuler, par étape, le projet de thèse. Plusieurs aspects méthodologiques sont également vus, dont la constitution du projet (définition du sujet, problématique, cadre théorique, cadre méthodologique, etc.), la recherche documentaire et les considérations éthiques. Le séminaire de méthodologie prévoit en outre que l'étudiante et l'étudiant apporte une contribution d'importance à son C.V. : demande de subvention, communication dans le cadre d'un colloque, publication d'un article, etc.

La création de ce séminaire répondait à la recommandation 3) du rapport Daveluy-Hotte et sa conception a été longue. Les discussions ont porté sur les disciplines (linguistique et littérature?), sur un éventuel recoupement de la matière avec le cours de méthodologie offert au baccalauréat, sur la clientèle visée (2^e et 3^e cycles?) et sur la formule à privilégier (ateliers?). Le séminaire a été donné

pour la première fois en 2017-2018. Nous aimerions donc que les évaluateurs se penchent sur la forme, la pertinence et l'obligation de ce séminaire.

8.2 Conditions d'apprentissage

Du point de vue étudiant, le ratio professeurs/étudiants est excellent. Pour l'année 2018-2019, on comptait 4 étudiantes et étudiants de 2^e cycle et 9 étudiantes et étudiants de 3^e cycle dont l'encadrement repose sur 4 professeurs (l'entrée en fonction de la 5^e étant prévue pour juillet 2019 seulement). Du point de vue des professeurs, le choix des étudiantes et des étudiants en matière de directrice fait en sorte que certaines ont une tâche plus lourde que les autres.

Nous considérons que les conditions d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont optimales et que nous pourrions assez facilement en accueillir un plus grand nombre, surtout à la maîtrise. Comme nous l'abordons dans la partie 10 du présent rapport, il pourrait être à propos de réduire la taille de la thèse de maîtrise pour faciliter l'intégration d'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants au 2^e cycle dans un cadre davantage professionnel – en effet, plusieurs d'entre eux visent des maîtrises à orientation professionnelle (orthophonie, audiologie, MBA) –, plutôt que de réaliser une thèse en sciences du langage au sein de notre secteur. Nous aimerions connaître l'avis des évaluateurs sur un tel ajustement des attentes relatives à la thèse de maîtrise, qui vise essentiellement à augmenter les inscriptions mais aussi à favoriser la rétention et à assurer la diplomation.

8.3 Financement étudiant

Un défi de taille pour le recrutement étudiant est l'absence de financement, surtout au 2^e cycle. Au 3^e cycle, le Département reçoit chaque année trois bourses de recrutement LOE, qui sont normalement attribuées en priorité aux Canadiennes et aux Canadiens, au cours des trois premières années de leur programme. Dans les faits, toutefois, tous nos étudiants, canadiens ou non, ont accès à cette bourse. Au niveau de la maîtrise, 6 bourses d'assistantat de 500 \$ chacune permettent aux étudiantes et aux étudiants de s'intégrer de façon ponctuelle dans les projets de recherche des professeurs ou d'effectuer des tâches reliées à différentes facettes de la recherche. Les professeurs qui ont, par ailleurs, d'autres sources de financement, intègrent des étudiantes et des étudiants de tous les cycles d'étude à leurs projets.

8.4 Mécanismes d'appui offerts aux étudiantes et aux étudiants (enseignement individualisé, appui à la réussite, centre d'aide, ateliers ...)

Comme l'ensemble de la population étudiante, les étudiantes et les étudiants de 2^e et de 3^e cycles ont de nombreux services à leur disposition. Ils ont accès aux services de nature pédagogique, notamment par l'entremise du Service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage (SARSA) et du Service d'accès et de soutien à l'apprentissage (SASA). La Bibliothèque Champlain a également affecté une bibliothécaire intégrée, Nathalie Richard, à la linguistique. Cette dernière, qui est sur place, à la Faculté, deux matinées par semaine, peut répondre spécifiquement aux demandes des étudiantes et des étudiants ainsi qu'à celles des professeurs et des professeurs. Enfin, les étudiantes et les étudiants bénéficient de tous les autres services offerts par l'Université, services qui favorisent leur mieux-être et, par conséquent, contribuent à leur dispenser une formation plus complète. On compte notamment la Librairie Acadienne, le Service à la vie étudiante et socioculturelle, le Service de mobilité internationale, le Service de santé et de psychologie, le Service des bourses et de l'aide financière, le Service d'intervention en violence à caractère sexuel, le Service

d'orientation et de recherche de travail, et les Services aux étudiantes et étudiants internationaux et à la mobilité étudiante.

9. DESCRIPTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES DISPONIBLES AU PROGRAMME

9.1 Ressources matérielles

Les étudiantes et les étudiants de 2^e et 3^e cycles ont accès au salon étudiant (local 014A) dédié aux étudiantes et aux étudiants du Département d'études françaises et du Département d'information-communication, tous cycles confondus. Ce salon intègre également les 3 locaux des conseils étudiants, dont 2 au premier cycle et l'autre aux cycles supérieurs.

Les étudiantes et les étudiants ont aussi accès à 4 bureaux de travail situés au local 031A du pavillon des Arts. Ils peuvent aussi utiliser la salle d'ordinateurs de la faculté (local 006A). Enfin, le Laboratoire d'Analyse de Données Textuelles héberge entre 3 et 6 étudiants de 2^e et 3^e cycles qui travaillent avec les logiciels du labo ou qui sont des assistants de recherches de projets du LADT. Ce Labo sert aussi aux étudiants des cours de méthodologie de 1^{er} cycle et aux étudiants qui suivent le séminaire en analyse informatisée de données textuelles.

9.2 Autres ressources (bibliothèque, laboratoire...)

9.2.1 La Bibliothèque Champlain

Le corps professoral ainsi que les étudiantes et les étudiants ont accès à la Bibliothèque Champlain, bibliothèque universitaire qui compte de nombreux ouvrages et de nombreuses ressources tant humaines que matérielles.

9.2.2 Le laboratoire d'analyse des données textuelles (LADT)

Le Laboratoire d'analyse de données textuelles (LADT) est un laboratoire de recherche interdisciplinaire dont l'objectif premier est d'analyser divers types de textes aux moyens de nouveaux outils informatiques et statistiques. Il s'inscrit dans le réseau européen des JADT, réseau interdisciplinaire en analyse informatisée et statistique de données textuelles qui se réunit tous les deux ans pour une mise à jour de l'avancement théorique et informatique dans le domaine. Les travaux du LADT peuvent avoir pour objet aussi bien des enquêtes que des bases de données, des partitions musicales ou des textes de tous genres : littéraires, politiques, philosophiques... Le Laboratoire offre un service de consultation et des sessions de formation en plus de mettre à la disposition des chercheurs ses corpus numérisés. Les ressources peuvent aussi servir au cours de méthodologie et l'un des séminaires offerts aux cycles supérieurs s'inscrit directement dans cet axe. Enfin, un étudiant des cycles supérieurs est le technicien de recherche du Laboratoire.

9.2.3 Le Centre de recherche en linguistique appliquée

Le CRLA regroupe des chercheurs et des chercheuses des trois constituantes de l'Université de Moncton (Centres universitaires d'Edmundston, de Moncton et de Shippagan), et peut faire appel, pour certains projets, à des collaborateurs externes. En dépit de sa situation financière précaire, le centre a permis l'intégration d'étudiantes et d'étudiants dans les projets de recherche des directrices du centre. En outre, le centre met à la disposition des étudiantes et des étudiants un centre documentaire accessible durant les heures normales de bureau. Enfin, les étudiantes et les

étudiants peuvent bénéficier de la présence de conférencières et de conférenciers lors de la tenue d'activités scientifiques.

10. DÉVELOPPEMENTS ENVISAGÉS

Les développements envisagés sont présentés ici en deux sections, touchant chacun des programmes. Certaines préoccupations demeurent toutefois centrales aux deux programmes. Un avis des évaluateurs serait, encore ici, apprécié : comment favoriser le recrutement et la rétention? Comment favoriser une progression plus rapide et efficace dans nos deux programmes des cycles supérieurs?

10.1 Maîtrise ès arts (sciences du langage)

Ce diplôme connaît actuellement un taux d'inscription en-deçà de nos capacités d'accueil. Pour rendre ce diplôme plus attractif, plusieurs avenues ont été mises de l'avant. En voici quelques-unes, regroupées par type de développement envisagé (sur lesquelles nous aimerions que les évaluateurs se prononcent) :

- **Favoriser des formats originaux**
 - Envisager une maîtrise en double diplomation : un seul grade mais deux diplômes (cf. nos doctorats en cotutelle);
 - Mettre en place une maîtrise en partenariat avec une autre institution d'enseignement supérieur au pays et à l'international.
- **Miser sur la professionnalisation**
 - Mettre en place une maîtrise avec un *curriculum* professionnalisant qui amène directement l'étudiant ou l'étudiante sur le marché du travail au niveau de la recherche;
 - Envisager un profil plus « professionnel » en offrant une formation misant sur l'intervention en lien avec des questions de gouvernance publique (par exemple, le bilinguisme, le rapport entre la langue et les politiques publiques); un profil, en l'occurrence, qui permettrait une expertise appliquée. Dans ce cadre-là, la thèse serait plus courte et plus ciblée.
- **S'ouvrir sur des disciplines connexes et favoriser des formations mixtes**
 - Ouvrir largement nos thématiques en favorisant l'insertion de disciplines connexes (par exemple, miser sur des thématiques concernant le public scolaire comme les questions de norme, de variation, etc., afin de recruter des étudiantes et des étudiants issus d'autres domaines que les sciences du langage).
- **Revoir l'offre de séminaires**
 - Revoir l'offre de séminaires, réviser les thématiques (depuis le dernier rapport, il y a eu un important renouvellement du corps professoral).
 - Développer régulièrement de nouveaux séminaires.
- **Favoriser une formation étudiante plus internationale**
 - Favoriser la mobilité de nos étudiantes et étudiants en visant l'internationalisation de leur formation (dans cette optique, cette année, une entente de partenariat avec l'Université Catholique de Louvain, Belgique), a été mise en place dans le but d'y envoyer des étudiantes et étudiants et, inversement, d'en accueillir.

- **Miser sur le « local » en recherche et l'international**
 - Miser sur le caractère acadien et francophone de la recherche en référence à la mission de notre institution en sciences humaines et sociales, qui est de produire un savoir situé, géographiquement, socialement, historiquement et prioriser les problématiques qui se rattachent à la société acadienne dans la formation de nos étudiants. Inversement, on pourrait postuler qu'en raison de la présence d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international, le secteur pourrait ouvrir sur des thématiques les rejoignant davantage
- **Penser en termes thématiques plutôt que disciplinaires**
 - Pour le profil recherche : identifier certains thèmes pour favoriser le recrutement, afin d'amenuiser la composante disciplinaire (plusieurs universités spécifiant des orientations de recherche, comme, par exemple, les enquêtes de terrain, relations de pouvoir...).

10.2 Doctorat en sciences du langage

En raison du fait que le doctorat est généralement pensé en termes de débouchés universitaires, les développements envisagés pour ce programme ont suscité moins de propositions de modification. Elles sont donc ici succinctement présentées. À noter toutefois qu'hormis les deux premières catégories de propositions, les propositions faites pour la maîtrise s'appliquent également à ce programme :

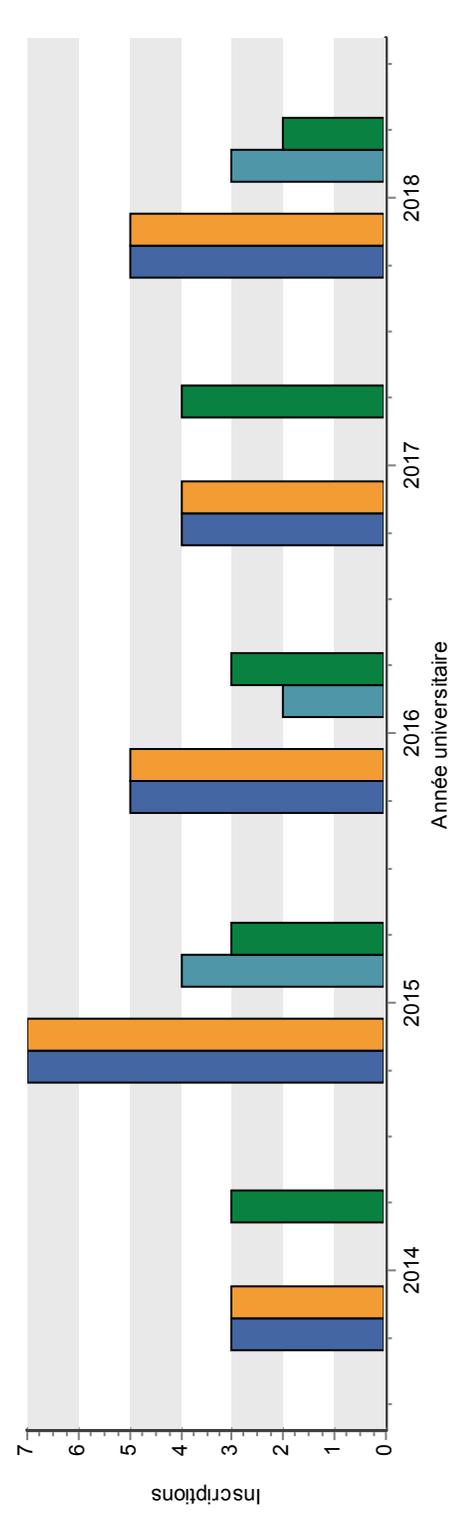
- Envisager des questions larges dans lesquelles les étudiants et étudiantes internationaux trouveraient leur compte;
- Multiplier des cotutelles pour enrichir la formation des étudiantes et des étudiants locaux;
- Accorder 3 crédits pour la réalisation d'activités de recherche (présentation de communications, rédaction de compte rendus, etc.);
- Revoir l'obligation actuelle voulant que l'étudiante ou l'étudiant doive faire la moitié de sa scolarité chez nous (6 crédits sur 12).

Tableaux

- Distribution des cours
- Inscriptions
- Rétention
- Réussite étudiante

Inscriptions

M. ès arts (sciences du langage)



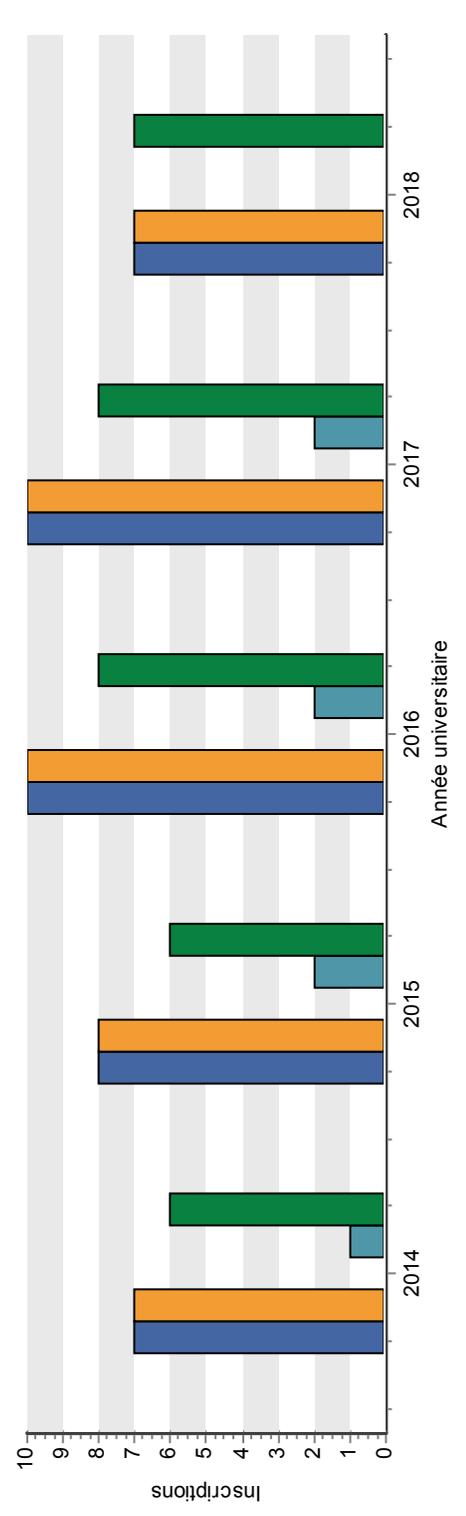
Inscriptions	2014	2015	2016	2017	2018
Totales	3	7	5	4	5
Temps complet	3	7	5	4	5
Temps partiel	0	0	0	0	0
Nouvelles	0	4	2	0	3
Continues	3	3	3	4	2

Les données sont en date du: 2019-02-24

Inscriptions totales: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits (temps complet et temps partiel) à l'automne de l'année universitaire.
Inscriptions TC: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps complet à l'automne de l'année universitaire.
Inscriptions TP: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel à l'automne de l'année universitaire.
Nouvelles inscriptions: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits pour la première fois au programme (temps complet et temps partiel).
Inscriptions continues: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, qui ont déjà suivi des cours au programme à une session précédente (TC et TP).

Inscriptions

Ph. D. (sciences du langage)



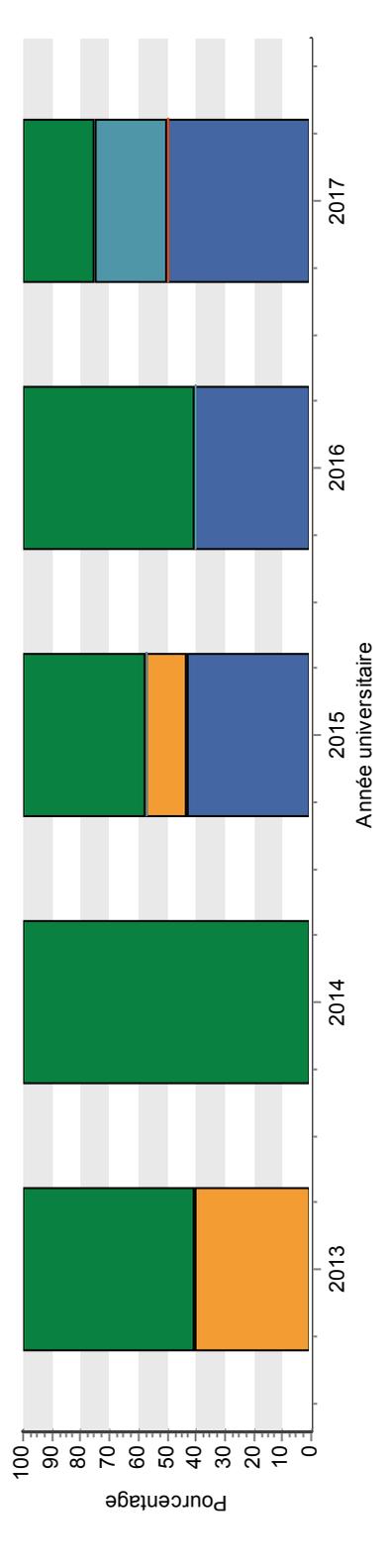
Inscriptions	2014	2015	2016	2017	2018
Totales	7	8	10	10	7
Temps complet	7	8	10	10	7
Temps partiel	0	0	0	0	0
Nouvelles	1	2	2	2	0
Continues	6	6	8	8	7

Les données sont en date du: 2019-02-24

Inscriptions totales: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits (temps complet et temps partiel) à l'automne de l'année universitaire.
Inscriptions TC: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps complet à l'automne de l'année universitaire.
Inscriptions TP: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel à l'automne de l'année universitaire.
Nouvelles inscriptions: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits pour la première fois au programme (temps complet et temps partiel).
Inscriptions continues: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, qui ont déjà suivi des cours au programme à une session précédente (TC et TP).

Rétention

M. ès arts (sciences du langage)



Inscriptions	2013	2014	2015	2016	2017
Abandon	0	0	42.86	40	50
Diplomation	40	0	14.29	0	0
Transfert interne	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	25
Rétention	60	100	42.86	60	25

Les données sont en date du: 2019-02-24

Abandon: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ne suivent pas de cours à l'automne de la session d'automne suivante.

Diplomation: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ont obtenu un diplôme.

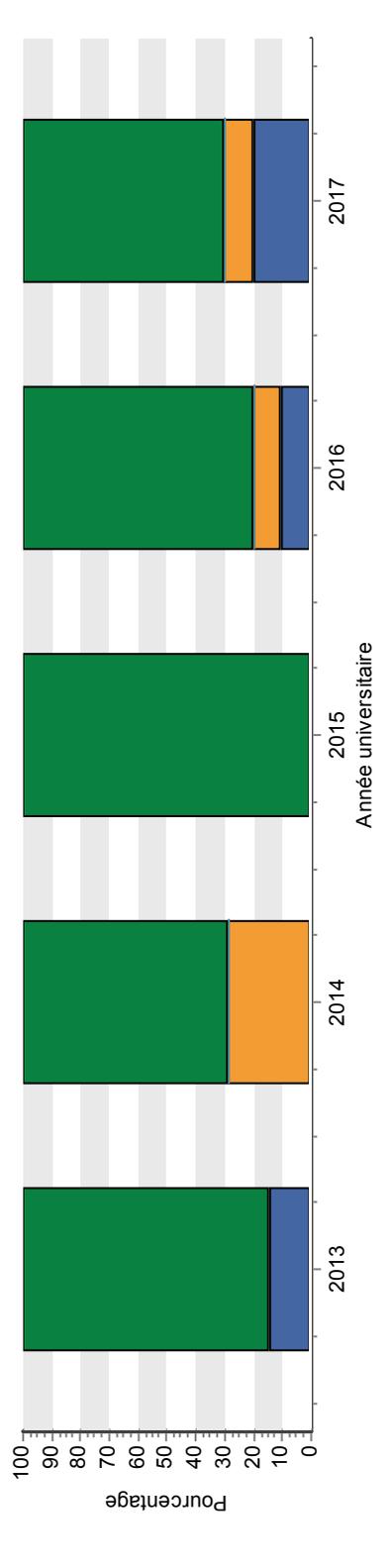
Transfert: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui sont inscrits à un autre programme à la session d'automne suivante.

Rétention: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) encore inscrit au même programme à la session d'automne suivante.

Taux d'abandon : $(\text{Abandon} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$
 Taux de diplomation : $(\text{Diplomation} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$
 Taux de transfert : $(\text{Transfert} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$
 Taux de rétention : $(\text{Rétention} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$

Rétention

Ph. D. (sciences du langage)



Inscriptions	2013	2014	2015	2016	2017
Abandon	14.29	0	0	10	20
Diplômation	0	28.57	0	10	10
Transfert interne	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	0
Rétention	85.71	71.43	100	80	70

Les données sont en date du: 2019-02-24

Abandon: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ne suivent pas de cours à l'automne de la session d'automne suivante.

Diplômation: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui ont obtenu un diplôme.

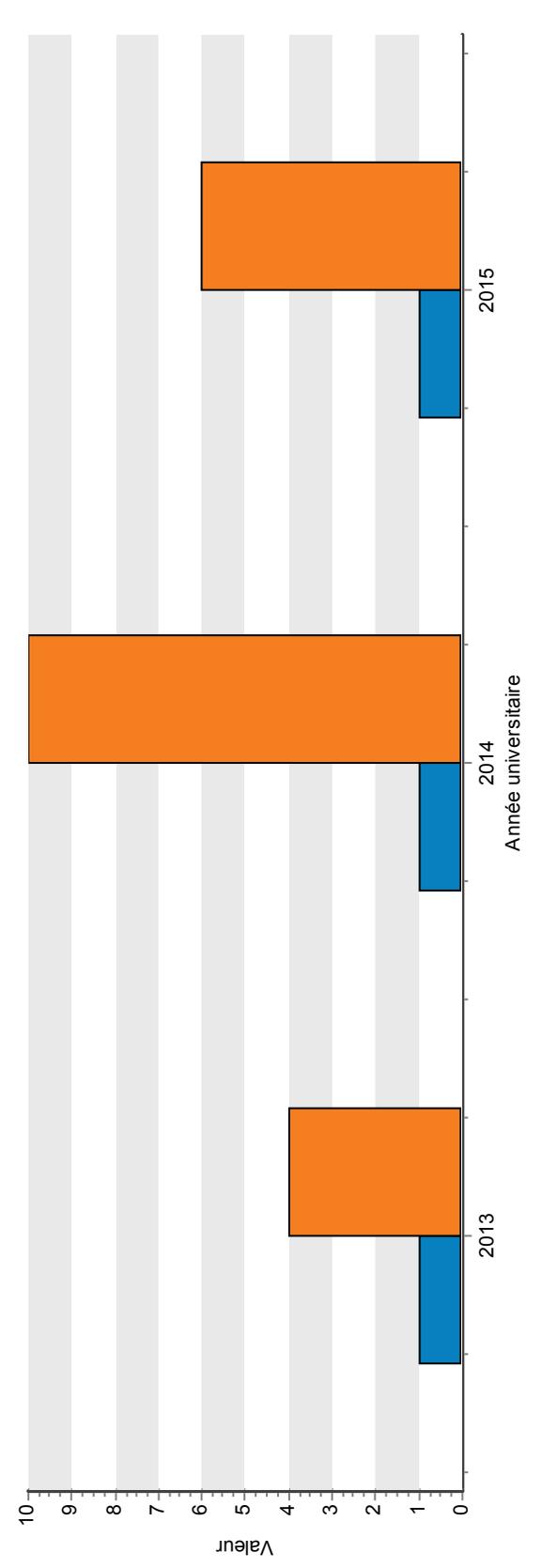
Transfert: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) qui sont inscrits à un autre programme à la session d'automne suivante.

Rétention: Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne de l'année universitaire (TC et TP) encore inscrit au même programme à la session d'automne suivante.

Taux d'abandon : $(\text{Abandon} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$
 Taux de diplômation : $(\text{Diplômation} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$
 Taux de transfert : $(\text{Transfert} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$
 Taux de rétention : $(\text{Rétention} / \text{Total d'inscriptions}) * 100$

Réussite Étudiante

M. ès arts (sciences du langage)



	2013	2014	2015	2016	2017
Diplômé(e)s	1	1	1	0	0
Durée moyenne des études	4	10	6	0	0

Note: Les données sont en date du: 2019-02-24

Diplômé(e)s: Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu un diplôme pendant l'année universitaire.

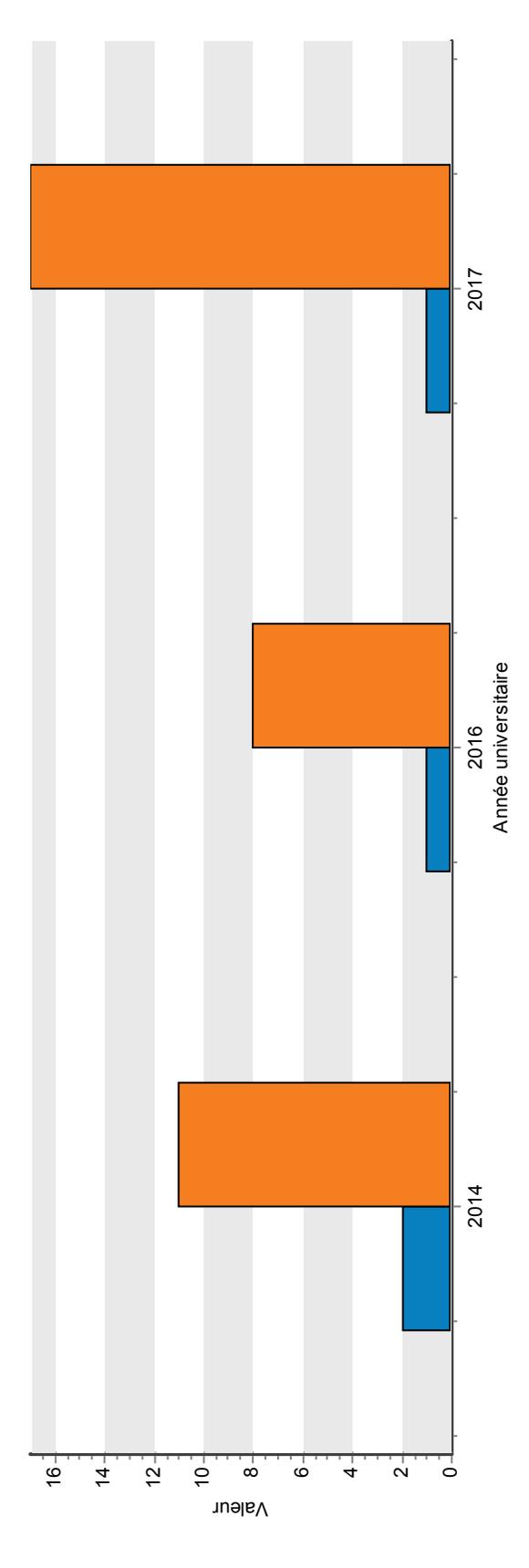
Durée moyenne des études: Nombre de sessions régulières inscrites au programme depuis la première inscription au programme

Pour les transferts de programme:

- Pour les cours qui ont été suivis en dehors du programme d'étude, faire la division par 15 crédits (charge normale).
- Tout ce qui reste au-delà du dernier multiple de 15, trancher à partir du 8e crédit, c'est-à-dire qu'il y a une session de plus à partir de 8 crédits, soit la moitié d'une charge normale ($15/2 = 7.5$) arrondie à 8.

Réussite Étudiante

Ph. D. (sciences du langage)



	2013	2014	2015	2016	2017
Diplômé(e)s	0	2	0	1	1
Durée moyenne des études	0	11	0	8	17

Note: Les données sont en date du: 2019-02-24

Diplômé(e)s: Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu un diplôme pendant l'année universitaire.

Durée moyenne des études: Nombre de sessions régulières inscrites au programme depuis la première inscription au programme

Pour les transferts de programme:

- Pour les cours qui ont été suivis en dehors du programme d'étude, faire la division par 15 crédits (charge normale).
- Tout ce qui reste au-delà du dernier multiple de 15, trancher à partir du 8e crédit, c'est-à-dire qu'il y a une session de plus à partir de 8 crédits, soit la moitié d'une charge normale ($15/2 = 7.5$) arrondie à 8.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Titre du ou des programmes : Maîtrise ès arts (sciences du langage) et doctorat en sciences du langage

Équipe d'évaluation : Ozouf Sénamin Amedegnato (U. de Calgary) et Sandrine Hallion (U. de Saint-Boniface)

Date : 16 décembre 2019



1. Introduction

Au printemps 2019, le vice-doctorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales de l'Université de Moncton nous a confié le mandat d'évaluer les programmes de 2^e et de 3^e cycles en sciences du langage offerts par le Département d'études françaises de l'université. Il s'agit plus précisément des deux programmes suivants :

- la maîtrise ès arts (sciences du langage)¹
- le doctorat en sciences du langage

Conformément aux attentes du vice-rectorat adjoint, dans le présent rapport nous formulons notre avis sur la valeur intrinsèque et l'efficacité de ces programmes tout en tenant compte des critères et des principes d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes de l'université.

Ce rapport se base sur la documentation que nous avons reçue avant notre déplacement à Moncton. Elle comprend :

- un document présentant clairement le mandat de l'équipe d'évaluation et détaillant les différents principes, généraux et spécifiques, qui sous-tendent l'évaluation des programmes de 2^e et 3^e cycles en sciences du langage ;
- une copie de la politique d'évaluation des programmes de l'université (2013) et des annexes qui l'accompagnent ;
- une copie du précédent rapport d'évaluation des programmes de cycles supérieurs en études françaises de l'Université de Moncton (Rapport Daveluy-Hotte 2012) ;

¹ Dorénavant « maîtrise (en sciences du langage) ».

² Dorénavant « les professeures ».

- le rapport d’auto-évaluation des programmes de 2^e et 3^e cycles en sciences du langage rédigé par Laurence Arrighi et Karine Gauvin, professeures au Département d’études françaises (secteur linguistique) ;
- les dossiers des renseignements professionnels du corps professoral du secteur linguistique du Département d’études françaises ;
- la description de 11 séminaires dont un est obligatoire et offert chaque année et 10 sont offerts en rotation ;
- le rapport d’évaluation des bases de données, périodiques et monographies des bibliothèques du Campus de Moncton pour les études supérieures en sciences du langage.

Ce rapport se nourrit également des échanges que nous avons eus avec les professeures du département (secteur linguistique)², certain.e.s des étudiant.e.s, ancien.ne.s et actuel.le.s, de ces programmes et plusieurs administrateurs et administratrices, œuvrant aux différents paliers de l’organigramme institutionnel, lors de notre visite du campus les 14 et 15 novembre 2019. Au cours de cette visite, nous avons aussi rencontré des membres du personnel de la Bibliothèque Champlain et visité le Laboratoire d’analyse de données textuelles (LADT) ainsi que le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA).

Enfin, nous avons consulté les pages consacrées aux programmes sur le site web de l’université. Notons qu’au moment de notre visite, le site de l’université était en pleine transformation et que les pages du département et des programmes sont essentiellement inaccessibles à l’heure où nous rédigeons notre rapport. Les remarques que nous ferons sur la présentation des programmes via Internet se baseront donc sur l’ancienne version du site.

Lors de notre visite du campus en novembre 2019, nous avons pu remarquer la volonté partagée par le corps professoral et l’administration de travailler conjointement à l’amélioration des programmes que nous évaluons. Même s’il peut exister des points de divergence au sein de ces deux entités, il se dégage de nos rencontres des points de convergence quant à la direction que devraient prendre les programmes de 2^e et de 3^e cycles en sciences du langage à l’Université de Moncton. Il nous semble évident que, par son travail et son engagement, chacun vise à assurer la qualité et la pérennité de ces programmes et à offrir

² Dorénavant « les professeures ».

aux étudiant.e.s qui les suivent une expérience pertinente et enrichissante. C'est dans ce contexte de cohésion et d'ouverture que nous inscrivons les recommandations de notre rapport.

2. Réponse au mandat d'évaluation

2.1. Le contenu du ou des programmes et leur évolution (ref : Questions 1 a, b, c, d et 2 a, b, c)

2.1.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- la pertinence structurelle des programmes ;
- la qualité de leur contenu ;
- la pertinence de la formation qu'ils offrent (poursuite des études et besoins sociétaux) ;
- la mise à jour des programmes ;
- le suivi des recommandations de l'évaluation précédente.

2.1.2. Forces

La structure des programmes est adaptée à la taille de l'université, aux ressources professorales et au nombre d'étudiant.e.s que ces programmes accueillent : il répond de manière optimale aux contraintes que ces paramètres contextuels lui imposent.

Le contenu des programmes est d'une grande qualité et il offre aux étudiant.e.s qui s'y inscrivent une solide formation en sociolinguistique.

Au niveau de la maîtrise, cette formation en recherche fondamentale prépare adéquatement les étudiant.e.s à la poursuite de leurs études au doctorat en sciences du langage offert à l'Université de Moncton. À ce titre, il peut servir de bassin d'alimentation à ce programme de 3^e cycle. Les études de maîtrise visent également à garantir aux étudiant.e.s un niveau d'éducation et de formation qui sera valorisé sur le marché de l'emploi (voir rapport d'autoévaluation, p. 9). Le doctorat ouvre essentiellement sur une carrière universitaire mais forme également des citoyen.ne.s sensibilisé.e.s aux rapports de pouvoir s'inscrivant dans la langue. Ces derniers constituent une élite éduquée et éclairée dont les compétences (esprit critique et de syn-

thèse, habiletés rédactionnelles et communicationnelles, autonomie, etc.) sont recherchées sur le marché de l'emploi.

Le processus régulier d'évaluation des programmes permet d'assurer une mise à jour régulière de ces derniers. La prise en compte et l'application de la plupart des recommandations du précédent rapport d'évaluation (Rapport Daveluy-Hotte 2012) a permis une mise à jour récente des programmes que nous évaluons.

2.1.3. Éléments à renforcer

Les programmes semblent faire face à des problèmes de recrutement et de rétention des étudiant.e.s. Ceci est particulièrement vrai pour le programme de maîtrise. Nous proposerons donc des mesures qui visent à améliorer ces deux problèmes.

1. Structure des programmes

Les contraintes imposées par les paramètres contextuels ne permettent pas d'offrir les 4 séminaires (12 crédits) requis pour la scolarité sur une année académique : en effet, afin d'assurer un nombre suffisant d'étudiant.e.s dans les séminaires, 3/4 séminaires de linguistique sont offerts au département par année dont le séminaire de méthodologie, qui est obligatoire pour les étudiant.e.s de la maîtrise. Les étudiant.e.s ont la possibilité de suivre l'un des 4 séminaires requis en études littéraires ou dans une discipline connexe (sur approbation du Comité des études supérieures du département dans ce dernier cas) s'ils le désirent, ce qui donne une plus grande flexibilité aux programmes. Cependant, l'étudiant.e qui choisirait de suivre les 4 séminaires en linguistique devrait étaler sa scolarité sur au moins trois sessions. Ceci a pour incidence d'allonger la durée de sa scolarité et de repousser la date limite de soutenance publique de sa thèse de maîtrise (« trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité » Article 31.8.1 des Règlements universitaires). Dans la mesure où la durée d'un programme peut avoir un effet sur la motivation et la rétention des étudiant.e.s – suivant le principe selon lequel plus on a de temps pour réaliser un travail, plus on met de temps à le terminer au risque de s'éterniser et de se lasser –, il serait judicieux de considérer la fin de la première année de scolarité comme date à partir de laquelle calculer la date limite de soutenance : ainsi, un.e étudiant.e de mai-

trise aurait un maximum de 4 ans à partir de son inscription pour terminer son diplôme.

2. Professionnalisation du programme de maîtrise et interdisciplinarité

Certains programmes attirent les étudiant.e.s du fait qu'ils débouchent directement sur le marché de l'emploi (par exemple, le programme en orthophonie ou encore celui en administration publique). Afin de rivaliser avec ces programmes et d'améliorer le recrutement des étudiant.e.s au niveau de la maîtrise, nous avons réfléchi aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour proposer aux étudiant.e.s du programme de maîtrise en sciences du langage un parcours professionnalisant, alternatif au parcours actuel³. Ainsi, au parcours recherche classique actuellement proposé par le programme de maîtrise, pourrait s'ajouter un second, plus appliqué et à orientation sociale, qui proposerait des cours répondant à des questionnements qui préoccupent la population et auxquels la sociolinguistique apporte des réponses, et qui viserait principalement des carrières non universitaires préalablement identifiées. Il s'agit de mettre les compétences et les savoir-faire sociolinguistiques au service de profils professionnels spécifiques, vendeurs sur les marchés locaux. L'expertise du corps professoral pourrait ainsi être mise à profit en donnant une orientation plus appliquée à certains séminaires et en développant des contenus susceptibles d'attirer les étudiant.e.s d'autres disciplines des sciences humaines (par exemple, ceux de sciences politiques du fait de la dimension éminemment politique du cadre théorique de bon nombre des séminaires) ou des enseignant.e.s du secondaire, qui souhaitent obtenir un diplôme de 2^e cycle (les séminaires portant sur l'insécurité linguistique et le bilinguisme, ou encore des séminaires, à créer, portant sur la norme et la variation linguistiques et sur la question de l'éducation en français en contexte minoritaire, pourraient être pertinents). Afin de respecter les conditions d'admission au programme de maîtrise en sciences du langage, qui exige une formation initiale minimale en linguistique de 18 crédits en description et en sociolinguistique, il faudrait concevoir une formation interdisciplinaire au 1^{er} cycle en collaboration avec un ou plusieurs départements offrant des enseignements dans des disciplines connexes (sociologie, anthropologie, psychologie, philosophie ou sciences politiques). Les

³ L'exploration de cette piste nous a été suggérée par le rapport d'auto-évaluation.

étudiant.e.s ayant suivi cette formation augmenteraient le bassin de recrutement pour le programme de maîtrise en sciences du langage.

3. Suivi des recommandations du précédent rapport (Daveluy-Hotte 2012)

- La recommandation 6 du précédent rapport stipulait d'adopter le libellé « linguistique » en remplacement de « sciences du langage ». Cette recommandation n'a pas été adoptée par le département. Nous pensons qu'il serait judicieux de suivre cette recommandation afin que les étudiant.e.s voient mieux la continuité entre les cours de linguistique offerts au 1^{er} cycle et les programmes de 2^e et de 3^e cycles.
- En lien avec ce qui a été dit sous le point 2, la recommandation 22 invitait à favoriser l'interdisciplinarité du département et nous pensons que c'est effectivement une voie qui n'a pas été suffisamment explorée par le corps professoral afin d'augmenter le bassin de recrutement d'étudiant.e.s pour la maîtrise.

2.1.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Modifier les règlements 31.8.1 en remplaçant la formulation « après la fin de la durée normale de la scolarité » par « après la fin de la première année » ;
2. Mettre en place une filière professionnalisante à la maîtrise à compléter en deux ans maximum. Cette filière consisterait en un certain nombre de cours de base, un ou deux cours professionnalisants (à contenus variables et adaptables) et un mémoire d'une cinquantaine de pages ;
3. Explorer la possibilité de créer un programme de 1^{er} cycle interdisciplinaire (linguistique, sociologie, anthropologie, psychologie, philosophie, sciences politiques) dont les finissant.e.s qui voudraient poursuivre des études de 2^e cycle pourraient alimenter la maîtrise en sciences du langage ;
4. Remplacer le libellé « sciences du langage » par « linguistique ».

2.2. La direction et les ressources professorales (ref : Questions 3 a, b et 4 a, b, c, d)

2.2.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- l'existence d'une vision des programmes clairement énoncée et communiquée par l'unité ;
- l'engagement du corps professoral dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme ;
- l'expertise et la diversité du corps professoral.

2.2.2. Forces

Les programmes offerts témoignent d'une grande cohésion du point de vue de leur approche et des thématiques abordées : ils proposent une formation de recherche fondamentale en sociolinguistique et privilégient l'Acadie comme terrain d'étude tout en intégrant des questions plus larges en lien avec l'étude des minorités linguistiques (insécurité linguistique, politiques et aménagement linguistiques, migrations, bilinguisme). L'étudiant.e a donc le choix de travailler sur une situation sociolinguistique externe à l'Acadie et à la francophonie. Il s'agit d'une orientation et de thématiques qu'il y a lieu de conserver et de renforcer.

Le corps professoral est pleinement engagé dans la formation des étudiant.e.s : aux dires de celles et ceux que nous avons rencontré.e.s, les professeures sont disponibles, les soutiennent dans leur parcours académique et les appuient dans leurs demandes de financement. En outre, elles font souvent appel à des expert.e.s externes à l'université ce qui permet d'alimenter les discussions dans les séminaires. La collaboration avec d'autres universités et les possibilités de cotutelles sont également appréciées. Tout ceci concourt à créer un contexte propice à l'atteinte des objectifs du programme : former des personnes éduquées et des citoyen.ne.s informé.e.s des enjeux liés aux questions linguistiques dans la société acadienne et au delà.

Les professeures sont des expertes dans leur domaine de spécialité. Actives en recherche et en organisation de colloques, elles contribuent à enrichir nos connaissances de la société acadienne et des dynamiques de pouvoir qui sous-tendent les

pratiques linguistiques en mettant en évidence la dimension politique et idéologique de ces dernières.

2.2.3. Éléments à renforcer

Si la « marque de commerce » des programmes est claire pour celle ou celui qui examine en détail l'offre des séminaires et l'expertise du corps professoral, elle gagnerait à être affichée plus visiblement à l'intention des étudiant.e.s et à être pleinement assumée par le corps professoral. Dans la mesure où les séminaires ont, pour la grande majorité, une orientation politique et critique (théories des rapports de pouvoir) et un terrain de recherche privilégié, l'Acadie, cette orientation et ce terrain pourraient être mis en évidence dans la description des programmes. Ceci permettrait de leur donner une identité et de révéler la cohérence des parcours proposés.

Avec une identité mieux définie et pleinement assumée, les étudiant.e.s auraient une vision cohérente et plus claire des programmes dans lesquels ils s'engagent pour plusieurs années, des compétences qu'ils vont y acquérir et des débouchés que de telles formations peuvent leur offrir. Les programmes proposeraient de se focaliser sur les enjeux locaux, ce qui n'empêcherait nullement de rester ouvert aux autres approches et terrains, notamment pour les étudiant.e.s acadien.ne.s qui souhaiteraient explorer autre chose. À noter que cette diversité d'approches, normale au demeurant, est perçue par certain.e.s étudiant.e.s comme une force des programmes.

Les recommandations 12 à 14 du rapport Daveluy-Hotte (2012) mentionnaient l'effort de communication à fournir pour faire connaître et pour valoriser les programmes, notamment par le biais du site web. Il nous semble que certaines remarques sont toujours d'actualité. L'environnement du site de l'université reste peu attirant et il faudrait s'assurer que la nouvelle version du site web (en cours) rende les informations rapidement disponibles pour les internautes, qu'elles soient claires et à jour. Il serait aussi important que les étudiant.e.s potentiels y trouvent des informations complètes sur les occasions de financement aux deux cycles. Les profils des professeurs pourraient aussi être uniformisés. Il serait également pertinent de développer davantage de capsules vidéo présentant le parcours d'étudiant.e.s de ces programmes, actuel.le.s ou ancien.ne.s : ces dernier.ère.s pourraient mettre en valeur les compétences acquises lors de leurs études et les débouchés qu'elles leur ont ou-

verts. En général, la qualité du programme et du corps professoral doit être mieux mise en valeur et publicisée auprès d'étudiant.e.s potentiel.le.s dans les autres universités et sur les plateformes numériques. Un travail collaboratif entre le corps professoral, le service de recrutement et le service des communications de l'université permettrait de mener à bien cette tâche.

2.2.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Énoncer clairement l'identité des programmes et l'assumer pleinement ;
2. Présenter cette identité dans la description des programmes de manière à mettre en évidence leurs forces et les formations de pointe qu'ils offrent aux étudiant.e.s, dans la mesure où elle renvoie à l'image des programmes et qu'elle devra être prise en considération dans l'effort de promotion et de mise en valeur de ces derniers ;
3. Mettre en place un plan de communication efficace pour valoriser les programmes auprès d'étudiant.e.s potentiel.le.s par le biais de supports traditionnels (affiches, brochures) et de supports numériques (site web, médias sociaux) ; ce travail serait une collaboration entre les professeurs, le service de recrutement et le service des communications de l'université.

2.3. L'enseignement et les conditions associées (ref : Questions 5 a, b, c, d, f et 6 a, b)

2.3.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- les conditions d'apprentissage pour les étudiant.e.s (approches pédagogiques, nombre d'étudiant.e.s dans les cours, ventilation et diversité des séminaires offerts) ;
- l'existence de ressources humaines et matérielles suffisantes (qualitativement et quantitativement) ;
- l'option d'offrir des études dirigées ainsi que des séminaires à contenu variable.

2.3.2. Forces

Les étudiant.e.s bénéficient de bonnes conditions d'apprentissage. Les séminaires accueillent un petit nombre d'étudiant.e.s ce qui permet aux professeures d'adopter une démarche pédagogique personnalisée.

Le séminaire LING 6800 *Méthodologie de la recherche*, élaboré à la suite de l'une des recommandations (recommandation 3) du rapport Daveluy-Hotte (2012), est offert depuis l'automne 2017 et il apporte un soutien logistique et organisationnel dont l'utilité a été soulignée par les étudiant.e.s du programme de maîtrise que nous avons rencontré.e.s. Sa dimension interdisciplinaire, si elle peut être difficile à gérer pour la professeure qui donne le cours – le séminaire est conçue pour les étudiant.e.s de linguistique mais est aussi ouvert à celles et ceux de la maîtrise en études littéraires –, est particulièrement appréciée par les étudiant.e.s.

L'offre de séminaires est suffisante dans l'ensemble, compte tenu des effectifs dans les cours, et leur ventilation est adaptée au contexte. Compte tenu de l'orientation clairement sociolinguistique des deux programmes, l'offre de séminaire est satisfaisante en l'état. Cela dit, le recours à des études dirigées peut s'avérer pratique, par exemple pour un.e étudiant.e qui aurait besoin d'un contenu spécifique, en lien avec sa thèse.

Les programmes ne semblent pas souffrir d'un manque de ressources humaines. Les ressources matérielles sont également adaptées dans l'ensemble.

D'après ce que nous avons pu entendre des étudiant.es. inscrit.e.s actuellement aux programmes, la longueur de la thèse de maîtrise (qui, dans la pratique, fait de 100 à 200 pages) et de celle de doctorat (dont le volume est habituellement de 300 pages) ne semble pas être un facteur influençant la rétention de ces dernier/ières.

2.3.3. Éléments à renforcer

Si l'offre de séminaires est assez variée, les étudiant.e.s bénéficieraient d'un séminaire de linguistique générale qui leur permettrait d'approfondir les connaissances acquises au 1^{er} cycle à tous les niveaux de l'analyse linguistique. Les étudiant.e.s rencontré.e.s lors de notre visite du campus ont exprimé le désir qu'un tel séminaire soit offert. Par ailleurs, il est recommandé que les professeur.e.s récemment embauché.e.s, ou qui le seront dans un futur proche, suite à des départs à la retraite, proposent des séminaires au contenu adapté à leurs intérêts de recherche et à leur(s) formation(s) disciplinaire(s), tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes.

Deux entités, le Laboratoire d'analyse des données textuelles (LADT) et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA), offrent un cadre de recherche, de formation et de travail en dehors de la salle de classe. Ces deux entités semblent toutefois ne pas être exploitées à leur plein potentiel ce qui est visiblement dû à leur sous-financement. Elles ont un rôle important à jouer dans le dynamisme des programmes de 2^e et de 3^e cycles. En particulier, le CRLA a su se forger une renommée qui dépasse les frontières acadiennes et qui a attiré de durables échanges interuniversitaires, notamment avec des chercheur.e.s européens. Il devrait retrouver la place qui lui revient au sein de l'Université de Moncton.

2.3.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Réfléchir à l'élaboration d'un séminaire de linguistique générale, semblable au cours LING 1811 *Éléments de linguistique générale*, mais de niveau post-baccalauréat. Ce séminaire pourrait avoir des contenus variables selon les besoins des étudiant.e.s ;
2. Conserver la dimension interdisciplinaire du séminaire LING 6800 *Méthodologie de la recherche* quitte à revoir ses composantes internes afin qu'il réponde mieux aux intérêts des deux disciplines (linguistique et littérature) ;
3. Demander aux professeur.e.s récemment embauché.e.s, ou qui le seront dans un futur proche, suite à des départs à la retraite, de proposer des séminaires au contenu adapté à leurs intérêts de recherche et à leur(s) formation(s) disciplinaire(s), tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes ;
4. S'assurer que le CRLA et le LADT reçoivent l'appui financier nécessaire pour continuer à fonctionner comme centre de recherche et comme laboratoire d'analyse capables d'appuyer les étudiant.e.s et les professeur.e.s, de faire rayonner leurs travaux de recherche et de favoriser les échanges interuniversitaires.

2.4. Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes (ref : Questions 7, 8, et 9)

2.4.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- la clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiant.e.s ;
- l'adéquation des méthodes d'enseignement avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage ;
- l'atteinte des résultats escomptés en matière d'apprentissage ;
- la question de la diplomation des étudiant.e.s inscrit.e.s dans les programmes

2.4.2. Forces

La mise en place du séminaire LING 6800 *Méthodologie de la recherche*, recommandée par le rapport Daveluy-Hotte (2012), semble répondre à un besoin réel, nous l'avons dit. Les étudiant.e.s, comme les professeurs qui ont commenté sa pertinence, s'entendent sur ce point. Il s'agit donc visiblement d'un ajout qui bonifie les programmes, en particulier le programme de maîtrise pour lequel le cours est obligatoire. Il permet un encadrement des projets de recherche qui donne des balises claires aux étudiant.e.s et facilite la réalisation de leurs travaux. L'offre de ce séminaire est encore trop récente pour se faire une idée exacte de l'effet qu'il pourrait avoir sur la rétention des étudiant.e.s au niveau de la maîtrise, mais il y a fort à parier qu'il sera bénéfique.

Depuis le précédent rapport, les résultats escomptés en matière d'apprentissage ont été clarifiés, notamment pour ce qui concerne le cheminement que les étudiant.e.s doivent suivre dans leurs programmes et les délais impartis pour chacune des étapes de ce cheminement. La formation offerte dans les programmes répond adéquatement aux objectifs fixés en matière d'apprentissage : les deux programmes misent sur la formation en recherche fondamentale en vue de développer des compétences académiques mais également des habiletés transférables dans un grand nombre de domaines, comme l'esprit de synthèse, l'autonomie ou encore des compétences en communication orale et écrite.

2.4.3. Éléments à renforcer

L'intitulé du séminaire LING 6800 *Méthodologie de la recherche* et sa description devraient mieux correspondre au contenu qui est effectivement offert dans le cadre du cours. Il semble qu'il s'agisse plus d'un séminaire d'encadrement que d'un séminaire portant sur les méthodologies de recherche en linguistique. On y offre, par exemple, un atelier d'aide à la recherche et à la gestion de données bibliographiques avec Zotero ou un appui à l'élaboration d'une demande de bourse auprès du CRSH. Comme nous l'avons dit plus haut, l'encadrement que le séminaire offre répond à un besoin. Le contenu effectif du cours n'est pourtant pas en concordance avec son intitulé et

sa description et il y aurait lieu de mieux harmoniser l'ensemble. En outre, afin de ne pas réduire le séminaire à un simple cours de support technique, il faudrait inclure dans les évaluations la rédaction d'un plus grand nombre de compte rendus de lecture – ces dernières pourraient porter sur la méthodologie de la recherche en linguistique – afin que les étudiant.e.s continuent à améliorer leurs habiletés de lecture de textes scientifiques et de rédaction.

2.4.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Harmoniser l'intitulé et la description du séminaire LING 6800 *Méthodologie de la recherche* avec le contenu réel du séminaire.
2. Revoir le contenu du séminaire LING 6800 *Méthodologie de la recherche* afin d'y aménager une plus grande part à la lecture de textes scientifiques, préférablement en lien avec la méthodologie de la recherche en linguistique, et à la rédaction de travaux de type universitaire.

2.5. L'appui aux étudiantes et aux étudiants (ref : Questions 10 et 11)

2.5.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- la supervision des étudiant.e.s inscrits au programme ;
- l'adéquation des services associés aux structures d'appui aux étudiant.e.s.

2.5.2. Forces

Compte tenu de l'excellent taux d'encadrement, les étudiant.e.s peuvent se prévaloir d'un suivi personnalisé et d'une prise en main structurée, sans être trop contrainte. En faisant souvent appel à de l'expertise extérieure, les professeures ouvrent des horizons aux étudiant.e.s et ces derniers en sont conscients et reconnaissants.

Le fait que les étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat sont réunis dans les mêmes séminaires est également bien vu. Les premiers voient les plus avancés comme un corps intermédiaire entre les enseignantes et eux et trouvent cette configuration stimulante.

Pour mener à bien leurs travaux de recherche, les étudiant.e.s peuvent compter sur des ressources documentaires exceptionnellement riches. Le rapport de la bibliothèque indique que la quantité de documents disponible est satisfaisante, et la moyenne de l'actualisation de la collection est supérieure à 20% pour l'ensemble des cours – autour de 40% même pour certains cours. En effet, le budget global alloué à la bibliothèque Champlain permet d'acquérir de nombreuses monographies qui se rapportent directement aux séminaires enseignés et accommodent les domaines et sujets de recherche des futures maitres et docteur.e.s. La liste de périodiques est tout aussi impressionnante : 194 titres ayant pour sujet principal « langues et linguistique », sans compter ceux où figure la linguistique de façon connexe ou tangentielle. Si l'on ajoute à cela les 16 bases de données (dont la plupart sont des conglomerats de périodiques), les ouvrages de référence (papier et numérique) mis à disposition des étudiant.e.s, l'espace de travail disponible pour ceux qui recherchent un cadre de travail calme, le service de prêt entre bibliothèque, le service de référence ouvert plus de 10 heures la plupart du temps, et enfin les ateliers de recherche documentaire offerts par la bibliothécaire de référence, Mme Nathalie Richard, force est de constater que la collection répond entièrement aux besoins des étudiant.e.s inscrits aux deux programmes, en quantité et en qualité.

Au plan financier, le rapport précédent s'inquiétait du peu d'appui financier offert aux étudiant.e.s. L'université mise essentiellement sur les bourses CRSH pour garantir le financement des étudiant.e.s. Cela dit, il existe d'autres sources de financements, aux niveaux provincial et interne, dont certaines s'appliquent aux études françaises : supplément de 10,000 CAD pour les détenteurs de bourse ; allocation de 10,000 CAD pour les candidatures recommandées par l'université, mais non financées ; les bourses de recrutement (de 7 à 10,000 CAD) ; les bourses d'études supérieures du Nouveau-Brunswick STGM et Innovation sociale (7,000 CAD) ; le fonds de bourse Patrimoine Canada (utilisé pour le recrutement) ; et enfin les bourses Assomption-vie (à l'intention des étudiants originaires des provinces de l'Atlantique,

du Québec et de l'Ontario) et Abdou-Diouf (à l'intention des étudiants issus de la Francophonie du Sud). Toutes ces bourses sont cumulables.

La disponibilité des assistanats de recherches est un autre point fort du programme. Ces « petites » bourses de 500 ou 1,000 CAD ont, dans certains cas, mené, au recrutement des étudiant.e.s de fin du premier cycle ainsi employé.e.s.

2.5.3. Éléments à renforcer

Si les possibilités de financement sont en fait plus nombreuses qu'il n'y paraît à première vue, c'est plutôt leur visibilité ainsi que leur limitation dans le temps qui posent problème. Nous pensons que l'action combinée du cours d'encadrement (méthodologique) et du suivi des directrices de recherche peut en partie palier ce déficit, en informant les étudiant.e.s des possibilités disponibles aux différentes étapes du cursus.

Cela dit, il serait impératif que l'offre initiale de financement faite aux étudiant.e.s entrants soit plus compétitive, notamment au-delà de la première année ; faute de quoi les individus qui prospectent, pourraient, à notre avis, se décourager et se tourner vers d'autres institutions. Si l'offre de financement pouvait inclure les possibilités chiffrées de financement au-delà de la première année, le programme gagnerait non seulement en attractivité, mais également en rétention, surtout au niveau doctoral : les étudiant.e.s auraient la tranquillité d'esprit nécessaire pour se dédier entièrement à leurs études, sachant que le financement est garanti au-delà de la première année. Les grandes lignes de cette offre pluriannuelle pourraient être très clairement présentées année par année, par exemple.

Une offre ainsi bonifiée nous semble un moyen efficace de pouvoir concurrencer efficacement les programmes similaires au Canada, d'attirer des étudiant.e.s et de pallier le taux d'abandon d'étudiant.e.s déjà inscrit.e.s. La principale compétition à laquelle tous les programmes font face aujourd'hui, semble être le marché du travail. Une professionnalisation des étudiant.e.s, surtout au doctorat, peut s'avérer une piste intéressante pour limiter l'appel prématuré des sirènes du marché de l'emploi.

La professionnalisation gagnerait également à inclure le recours à des charges de cours (TA). Chaque étudiant.e pourrait ainsi se voir offrir, surtout au niveau docto-

ral, et sous la supervision d'une professeure, une ou deux charges de cours (à déterminer par le programme), en vue d'acquérir une expérience de travail, doublée d'un soutien financier.

Par ailleurs, la disponibilité de bourses de voyage à l'intention des étudiant.e.s nous parait un autre point à renforcer. Les étudiant.e.s rencontré.e.s (ancien.ne.s comme actuel.le.s) souhaitent vivement l'existence de tels fonds, afin de pouvoir participer à des colloques et conférences.

Enfin, la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) déplore le peu de bourses de grands conseils subventionnaires et la faible participation de ces dernières au financement des étudiant.e.s. Cela dit, il est clair que l'obtention de subventions n'est pas aussi aisée en linguistique que dans certaines disciplines des sciences et techniques.

2.5.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Bonifier l'offre d'admission et la rendre plus compétitive, en y inscrivant un plan de financement pluriannuel. Il ne s'agit pas tant du montant en valeur absolue que de l'idée d'un financement continu et garanti ;
2. Que cette offre pluriannuelle, raisonnablement proportionnelle au cout de la vie, soit publicisée, aux fins de recrutement (voir sur § Site web) ;
3. Mettre en place un fonds destiné à la rétention des étudiant.e.s inscrit.e.s, avec pour objectif de raccourcir la durée d'études et d'augmenter le taux de diplomation ;
4. Mettre en place des contrats de TA et les intégrer à l'offre de financement globale pluriannuelle ;
5. Mettre en place, si les moyens le permettent, une bourse de voyage, même modeste, afin d'encourager les étudiant.e.s à présenter leurs travaux à des rencontres nationales et internationales.

2.6. La R-D-C et sa contribution (ref : Questions 12 et 13)

2.6.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- L'incidence des activités de recherche-développement-crédation sur le programme ;
- la contribution des activités de recherche-développement-crédation à la visibilité du programme.

2.6.2. Forces

Le programme actuel jouit d'une solide réputation dans la communauté scientifique. Les professeures du programme sont particulièrement dynamiques. En témoigne amplement, la somme de leurs travaux, présentée dans les dossiers des renseignements professionnels du corps enseignant.

De ce point de vue, l'embauche récente d'Isabelle Leblanc est rassurante, dans la mesure où elle permet de maintenir une masse critique en termes de ressources humaines et de garantir une continuité qui est plus que souhaitable. Elle permet en outre de maintenir le taux d'encadrement dans les proportions excellentes déjà décrites et d'ajouter un point de vue et des perspectives supplémentaires à la transmission de la discipline.

Ce dynamisme est soutenu par le CRLA d'une part, et le LADT d'autre part. Au fil des projets et des collaborations, ces deux institutions ont permis la mise en chantier et la complétion de travaux de grande importance, ce qui contribue à la visibilité du programme et au rayonnement de l'université. Moncton est en effet connue aujourd'hui, pour être un centre important pour l'étude des questions de minoration ; une réputation qui attire de nombreux chercheurs et suscite des vellétés de collaboration scientifique.

Les étudiant.e.s qui passent par le programme finissent avec la certitude d'avoir été bien formé.e.s.

2.6.3. Éléments à renforcer

La documentation du rapport d'évaluation ne mentionne pas les collègues des campus du Nord. Or, leur implication nous semble de nature à pouvoir rehausser la visibilité du programme.

Il serait également bénéfique de s'ouvrir aux autres départements, au moyen d'interventions dans des cours, d'ateliers, de co-enseignement au premier cycle; et en ouvrant le séminaire de méthodologie aux autres départements aux cycles supérieurs. Un tel rapprochement semble naturel compte tenu de la dimension pluridisciplinaire de la sociolinguistique. De fait, le programme attire des gens qui proviennent d'ailleurs que des sciences du langage. À titre d'exemple, deux professeures du programme (Isabelle Violette et Isabelle Leblanc) proviennent elles-mêmes l'une de la sociologie et l'autre des sciences politiques. En plus de créer des opportunités de projets collaboratifs, une telle ouverture peut s'avérer un formidable outil de recrutement de candidat.e.s à la maîtrise, provenant des départements en question, dans la mesure où cela élargirait le bassin de recrutement à l'interne.

2.6.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Impliquer les collègues des campus du Nord dans la livraison du programme : cursus d'enseignement, encadrement d'étudiants (dans la mesure où la structuration administrative en trois campus le permet) ;
2. Instaurer un dialogue entre les collègues linguistes et le Centre d'Études Acadiennes, l'Institut d'Études Acadiennes, les chaires dédiées aux recherches sur l'Acadie ou sur les minorités ethno-linguistiques, autant d'institutions qui, pour l'instant, fonctionnent en vase clos, de façon isolée. Sauf initiatives personnelles, le potentiel collaboratif semble intact ;
3. Assumer davantage la portée interdisciplinaire du programme, au-delà du secteur littérature, en bâtissant des ponts avec les départements connexes tels que la sociologie, les sciences politiques, la philosophie, l'histoire, la géographie.

2.7. Le ou les programmes et le milieu (ref : Question 14)

2.7.1. Observations générales

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur :

- la contribution du programme au développement et à l'épanouissement de la société.

2.7.2. Forces

Les professeures des deux programmes prêtent régulièrement leur expertise à la communauté des chercheur.e.s de la discipline, en évaluant des articles pour des revues spécialisées, des volumes collectifs et des actes de colloques, en rédigeant des comptes rendus de nouvelles publications, en accueillant des stagiaires (de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat), en siégeant comme conseillères scientifiques d'évènements scientifiques en linguistique, et en participant activement à des associations professionnelles. Elles siègent également à des jurys de soutenance, des jurys de comités d'évaluation de demandes de subventions, ainsi qu'à des comités universitaires *intramuros* où elles ajoutent leurs voix à celles de leurs collègues des sciences humaines et sociales.

Elles contribuent également à l'épanouissement de la société en général, en répondant aux sollicitations des acteurs de la vie politique, économique et culturelle de l'Acadie : interventions dans les écoles, dans des forums de discussion et dans les médias (Radio Canada Acadie, films documentaires) ; participation à des consultations publiques touchant aux questions de langues, animation de festivals littéraires ou filmiques.

Le laboratoire LATD participe régulièrement depuis 1998 aux journées internationales d'analyse statistiques des données textuelles pour se tenir au courant de l'actualité du domaine. Quant au CRLA, il a contribué au fil de ses 33 années d'existence, à inscrire la question de la langue dans le débat public et a pris part à des projets d'aménagement (allant de la publication de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*, à, plus récemment, celle d'un glossaire différentiel de la santé, intitulé *Les Mots pour parler des maux*, qui rappelle à souhait combien l'accès aux soins dans sa langue est essentiel au bien-être de la société).

2.7.3. Éléments à renforcer

De l'avis de plusieurs (étudiant.e.s, professeures et certains administrateurs), le CRLA est un potentiel sous-exploité. Compte tenu de l'importance de la langue dans le symbolisme des institutions sociales, le Centre a un rôle à jouer dans la démythification des questions de langues qui surgissent dans le débat public, notamment dans les médias. Il serait donc souhaitable qu'il puisse servir d'espace de rencontre pour faire fructifier les idées ; générer des projets rassembleurs et fédérateurs.

Nous sommes conscients que les questions relatives au CRLA sont extérieures à cet exercice d'évaluation, mais elles ont été évoquées de manière récurrente dans les discussions, aussi bien avec les étudiant.e.s qu'avec les professeures et les collègues de l'administration centrale. Nous y voyons le signe d'un désir, voire une invitation à redéfinir le centre et à repenser la manière dont il peut, dans le contexte actuel, servir la communauté des chercheur.e.s ainsi que les étudiant.e.s inscrit.e.s au programme.

2.7.4. Recommandations

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. Mettre en place, de concert avec la FESR, un pôle d'excellence en études acadiennes : il s'agit d'un réseau (virtuel) de chercheurs que le CRLA pourrait accommoder logistiquement en hébergeant les rencontres ;
2. Renforcer des liens avec la communauté en intervenant sur des questions d'intérêt public ; ce qui aurait également l'avantage de fournir une banque de sujets de recherches clé en main, appliquées, directement utiles à la société. Ici aussi, le CRLA peut servir de vitrine et de réceptacle pour les sollicitations ; un lieu où la communauté (au sens large) viendrait chercher des réponses ou déposer des questions.

2.8. Autres interrogations ou observations sur le ou les programmes

Les points de réflexion en lien avec cette sous-section portent sur quatre questionnements soumis par le programme à l'attention des évaluateurs et qui n'ont pas été traités dans les sections précédentes, ou qui l'ont été sommairement :

- les modalités d'ouverture des séminaires aux étudiant.e.s motivés de 4^e année ;
- la longueur de la thèse de maîtrise et de celle de doctorat ;
- la pertinence de l'examen prédoctoral ;
- la pertinence du parcours doctoral.

Commentaires

1. Pour un meilleur encadrement des exigences du programme et pour une gestion plus saine et plus transparente (qui n'exclurait toutefois pas les exceptions quand nécessaire), il nous semble plus judicieux que la participation des étudiant.e.s de 4^e année, même fortement motivé.e.s, aux séminaires de maîtrise/doctorat soit à éviter. Lesdits séminaires regroupent déjà les 2^e et 3^e cycles. Il est à craindre qu'en ajoutant des étudiant.e.s de fin de premier cycle au lot, cela complique la tâche des professeurs qui devront gérer trois niveaux, avec un écart significatif entre le premier et le troisième. D'autre part, les étudiant.e.s. motivé.e.s de fin de bac devraient pouvoir aspirer à la maîtrise, comme un objectif à atteindre. L'attractivité du programme de maîtrise pourrait se trouver diminuée si ses cours sont déjà accessibles dès le bac. À quoi aspireront alors les étudiant.e.s ?
2. Le nombre de pages exigées pour la thèse (entre 100 et 200 pages pour la maîtrise ; environ 300 pages pour le doctorat) ne semble pas poser de problème aux étudiants. Cela dit, il est vrai que la plupart des programmes de maîtrise recommandent que les thèses de maîtrise comptent plutôt entre 75 et 150 pages ; ce qui n'empêche pas que parfois certains étudiant.e.s dépassent ces recommandations (surtout pour celles ou ceux qui ont un corpus en annexe).
3. L'examen prédoctoral continue d'inquiéter les professeurs, qui se demandent si son format actuel est toujours pertinent. Présentement, cette épreuve comporte deux volets : une description du projet de thèse d'environ 25 pages, où le ou la candidat.e doit démontrer son aptitude à situer sa réflexion dans les champs théorique et mé-

thodologique qui conviennent ; et un échantillon d'analyse, d'environ 25 pages également, portant sur un exemple significatif tiré du corpus. Même si d'autres formats sont envisageables, nous sommes d'avis que la forme actuelle fonctionne, du moins du point de vue des étudiant.e.s. Le fait que le cours de méthodologie débouche sur une première mouture du projet de thèse fait que l'exigence des deux essais n'est pas trop lourde. Le secteur linguistique devrait donc se sentir libre aussi bien de le conserver que de le modifier si et quand le besoin s'en fait ressentir, à l'usage.

4. Pour ce qui est des exigences du parcours doctoral, les étapes actuelles sont comme suit : une scolarité de 4 séminaires (dont au moins trois dans la discipline), présentation du sujet, présentation du projet et examen prédoctoral. Le programme pourrait encourager les étudiant.e.s à finir leur scolarité dès la première année, en prenant le 4^e cours, soit en études littéraires, soit dans un département connexe, pertinent au sujet de recherche. Cela aurait le double avantage de favoriser la dimension interdisciplinaire du programme, tout en permettant aux candidat.e.s de progresser plus rapidement dans leur cursus, d'autant que nous soupçonnons que les étudiant.e.s ont la possibilité de suivre des séminaires susceptibles de les intéresser comme auditeur.s ou auditrice.s libre.s.

3. Conclusion

Ces quelques recommandations reflètent ce que nous avons entendu, compris et parfois déduit des différentes interactions des deux jours de visite. Nous nous excusons par avance d'éventuelles zones d'ombre ou des possibilités d'erreurs d'interprétation et restons à la disposition de l'université pour toute clarification. Nous espérons que les recommandations permettront à l'université d'assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de ces deux programmes de sciences de langage qui sont, à nos yeux, essentiels, compte tenu du contexte dans lequel s'inscrit l'Université de Moncton et compte tenu de la mission qui est la sienne.

Elles seront d'autant plus faciles à mettre en œuvre que, par ailleurs, les programmes pourront compter sur un allègement de la procédure des changements curriculaires. Une plus grande flexibilité à cet égard permettrait d'enrichir effectivement les offres de cours, dans la mesure où cela favoriserait une mise à jour régulière de la programmation au fur et à mesure que

des besoins émergent. Le processus d'harmonisation et de professionnalisation déjà amorcé par l'université sera également utile à l'atteinte des objectifs visés.

Plusieurs personnes ont contribué à rendre notre séjour à Moncton des plus agréables. Qu'elles reçoivent toutes ici, l'expression de nos plus sincères remerciements : les étudiant.e.s et professeurs du programme, pour avoir bien voulu partager avec nous leurs préoccupations et leurs visions ; les administrateurs, pour s'être prêtés au jeu des questions/réponses ; les personnels de soutien pour le soutien logistique et les considérations d'ordre pratique ; et enfin les deux collègues qui nous ont servi de guides pour aller d'un bâtiment à l'autre. Nous sommes reconnaissants de l'excellent accueil qui nous a été réservé.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE 2^E ET DE 3^E CYCLES EN SCIENCES DU LANGAGE

Réactions de l'unité au Rapport d'évaluation concernant les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du langage déposé par Ozouf Sénamin Amedegnato (Université de Calgary) et Sandrine Hallion (Université de Saint-Boniface) [désormais le Rapport Amedegnato-Hallion ou le Rapport]

PRÉAMBULE

D'emblée, nous signalons l'accord global des professeures de l'unité (le secteur linguistique) et de la direction du département avec le Rapport Amedegnato-Hallion. Nous tenons ici à remercier l'équipe d'évaluation pour son travail, en particulier la qualité de l'écoute lors de la visite sur site les 14 et 15 novembre derniers et la pertinence de ses questions et remarques.

La présente réaction au Rapport Amedegnato-Hallion a été préparée par Laurence Arrighi dans ses fonctions de Présidente du comité des études supérieures après consultation de ses collègues linguistes et du directeur du département, David Décarie. Ces dernières - pour rappel : Karine Gauvin, Sylvia Kasparian, Isabelle LeBlanc et Isabelle Violette - ont reçu le Rapport Amedegnato-Hallion le 19 décembre 2019. Elles ont pour la plupart remis leurs commentaires au courant du mois de janvier 2020. C'est essentiellement à partir de ces commentaires qu'est construite la présente réaction.

Notons d'abord un accord général de la part de toutes les collègues au Rapport Amedegnato-Hallion. Ci-après la réaction de l'unité est présentée en quatre temps : i) les points avec lesquels nous sommes globalement en accord avec le Rapport, ii) les points avec lesquels se présentent des désaccords avec les recommandations de l'équipe d'évaluation, iii) des questionnements soulevés par le Rapport et iv) quelques points (essentiellement mineurs) qui restent à discuter en unité.

L'ordre des réactions pour chaque catégorie suit l'ordre du Rapport.

1. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT AMEDEGNATO-HALLION AVEC LESQUELLES L'UNITÉ EST GLOBALEMENT EN ACCORD

Les professeures de linguistique dans leur ensemble endossent plusieurs des recommandations de l'évaluateur et de l'évaluatrice.

Recommandations 2.2.4 (1, 2 et 3) sur l'identité de nos programmes

Le Rapport propose dans cette série de recommandations d'énoncer clairement l'identité des programmes, de l'assumer pleinement notamment en la mettant en évidence dans les descriptifs des formations et en la publicisant auprès de la communauté universitaire mais aussi la communauté « civile ». Les collègues appuient complètement cette série de recommandations. Nous sommes d'accord avec l'idée d'assumer davantage l'identité du programme, notamment en soulignant son orientation déjà critique et politique et l'attention que chacune d'entre nous accordent au terrain acadien.

Nous sommes aussi d'accord sur le fait que l'image sociale et la visibilité de nos programmes doivent être travaillées. L'orientation sociolinguistique, critique, politique et incarnée dans le milieu de nos programmes est « un secret bien gardé ». Il apparaît nécessaire de revoir la promotion de nos programmes et d'élaborer un plan de communication notamment sur l'image sociale et la visibilité de l'unité.

Recommandations 2.3.4 (L'enseignement et les conditions associées)

Les professeures sont en accord avec la proposition (2) concernant le séminaire de méthodologie (LING 6800 *Méthodologie*). Les professeures appuient en majorité la recommandation de conserver la dimension interdisciplinaire du dit séminaire. Son intitulé et son contenu seront revus, le processus conjoint avec nos collègues littéraires est en cours (voir *infra*).

La recommandation (3) concernant l'importance de laisser une place aux professeur.e.s récemment embauché.e.s dans la proposition de séminaires au contenu adapté à leurs intérêts de recherche et leur(s) formation(s) disciplinaire(s) est notée. Jusqu'à présent cela se faisait surtout par l'intermédiaire du cours LING 7980 *Thèmes en linguistique* (cours à contenu variable), mais il est sans doute préférable pour la visibilité de nos champs de spécialité de créer des séminaires dédiés à certaines questions. Cela est d'autant plus vrai que ces dernières années (depuis le Rapport antérieur notamment) notre corps professoral s'est largement renouvelé. Plus largement, nous estimons temps de revoir notre banque de séminaires.

Nous sommes en revanche en désaccord avec la première recommandation de cette série (création d'un séminaire de linguistique générale, voir *infra*).

En ce qui concerne la 4^e recommandation (rôle du CRLA et LADT), c'est un point qui est questionné dans la troisième partie de ce document.

Recommandations 2.4.4 (Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes)

Nous appuyons la recommandation (1) d'harmoniser l'intitulé et la description du séminaire LING 6800 avec le contenu réel du séminaire. Rappelons (voir *supra*) que son intitulé et son contenu seront revus, un processus conjoint en ce sens est en cours avec nos collègues littéraires.

Nous appuyons la recommandation (2) proposant de revoir le contenu du séminaire LING 6800, afin de faire une plus grande part à la lecture de textes scientifiques, préférablement en lien avec la méthodologie de la recherche en linguistique, et à la rédaction de travaux de type universitaire. Concrètement, le Rapport indique qu'afin « de ne pas réduire le séminaire à un simple cours de support technique, il faudrait inclure dans les évaluations la rédaction d'un plus grand nombre de compte rendus de lecture – ces dernières pourraient porter sur la méthodologie de la recherche en linguistique – afin que les étudiant.e.s continuent à améliorer leurs habiletés de lecture de textes scientifiques et de rédaction. ». De fait, c'est une voie qui sera explorée et sans doute empruntée au cours de la révision de ce séminaire (révision déjà amorcée).

Recommandations 2.5.4 (L'appui aux étudiantes et aux étudiants)

Nous reconnaissons l'importance du financement des études aux 2^e et 3^e cycles, nous reconnaissons aussi l'intérêt des cinq recommandations formulées à cet effet. Il reste à voir ce qui est envisageable et réaliste et surtout ce qui relève du ressort de l'unité. Cette série de recommandations que nous endossons dans leur esprit (augmenter le financement aux études supérieures) sont donc discutés dans la troisième et la quatrième parties de ce document.

Recommandations 2.6.4 (La R-D-C et sa contribution)

Les trois recommandations de la série nous incitent à plus de collaboration. Dans l'absolu, nous pouvons appuyer ces recommandations.

Au sujet de la recommandation 2 (instaurer des ponts entre notre unité et des institutions à l'interne comme le CÉA, PIÉA, les CRC sur des problématiques connexes), cela paraît une bonne idée et il est certainement important d'instaurer un dialogue entre les différents espaces de recherche sur

les minorités ethnoлингuistiques et l'Acadie. Nous ajoutons à la liste des institutions « partenaires » l'ICRML. Signalons ici qu'il existe déjà des collaborations individuelles, ce que souligne le Rapport. On doit donc comprendre que les évaluateurs visent des collaborations plus institutionnalisées.

Concernant la recommandation 3 (interdisciplinarité), nous reconnaissons que la portée interdisciplinaire du programme demeure peu connue (voir *supra*), il nous paraît donc important de mieux communiquer à ce sujet. Il n'en demeure pas moins que l'on peut, comme le conseillent l'évaluateur et l'évaluatrice, bâtir des ponts avec des collègues d'autres disciplines des Arts et Sciences sociales.

En ce qui concerne le fait d'impliquer les collègues des campus du Nord dans la livraison du programme (la recommandation 2), la question sera discutée en troisième partie du présent document.

Recommandations 2.7.4 (Le ou les programmes et le milieu)

Nous sommes d'accord avec le fait de tisser des liens plus étroits entre la recherche et la communauté (recommandation 2). Nos domaines d'expertise variés et peu ou prou en lien avec bien des questions de société permettent assurément aux professeurs qui le souhaitent d'intervenir sur des questions d'intérêt public. Cela se fait déjà mais pourrait certes être renforcé.

Nous sommes d'accord avec l'idée de faire valoir les études acadiennes (recommandation 1), les modalités envisagées dans le rapport (« Mettre en place, de concert avec la FESR, un pôle d'excellence en études acadiennes : il s'agit d'un réseau (virtuel) de chercheurs que le CRLA pourrait accommoder logiquement en hébergeant les rencontres ; » ; faire du le CRLA une « vitrine et de réceptacle pour les sollicitations ; un lieu où la communauté (au sens large) viendrait chercher des réponses ou déposer des questions. ») ne nous paraissent toutefois pas clairement relevées de nos seules fonctions et compétences. Ceci est discuté en troisième partie du document.

*

2. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT AMEDEGNATO-HALLION FACE AUXQUELLES LES PROFESSEURS DE LINGUISTIQUE EXPRIMENT LEUR DÉSACCORD

Recommandation 2.1.4 (1) sur la durée de la maîtrise

L'évaluateur et l'évaluatrice proposent de « Modifier les règlements 31.8.1 en remplaçant la formulation « après la fin de la durée normale de la scolarité » par « après la fin de la première année ». Rappelons le contexte dans lequel cette recommandation est posée telle que présenté par le Rapport Amedegnato-Hallion :

« Les contraintes imposées par les paramètres contextuels ne permettent pas d'offrir les 4 séminaires (12 crédits) requis pour la scolarité sur une année académique : en effet, afin d'assurer un nombre suffisant d'étudiant.e.s dans les séminaires, 3/4 séminaires de linguistique sont offerts au département par année dont le séminaire de méthodologie, qui est obligatoire pour les étudiant.e.s de la maîtrise. Les étudiant.e.s ont la possibilité de suivre l'un des 4 séminaires requis en études littéraires ou dans une discipline connexe (sur approbation du Comité des études supérieures du département dans ce dernier cas) s'ils le désirent, ce qui donne une plus grande flexibilité aux programmes. Cependant, l'étudiant.e qui choisirait de suivre les 4 séminaires en linguistique devrait étaler sa scolarité sur au moins trois sessions. Ceci a pour incidence d'allonger la durée de sa scolarité et de repousser la date limite de soutenance publique de sa thèse de maîtrise (« trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité »

Article 31.8.1 des Règlements universitaires). Dans la mesure où la durée d'un programme peut avoir un effet sur la motivation et la rétention des étudiant.e.s – suivant le principe selon lequel plus on a de temps pour réaliser un travail, plus on met de temps à le terminer au risque de s'éterniser et de se lasser –, il serait judicieux de considérer la fin de la première année de scolarité comme date à partir de laquelle calculer la date limite de soutenance : ainsi, un.e étudiant.e de maîtrise aurait un maximum de 4 ans à partir de son inscription pour terminer son diplôme. »

Nous sommes toutes en accord sur le fait que la durée de la maîtrise doit être resserrée toutefois nous regrettons que l'équipe d'évaluation ait simplement pris acte d'un problème structurel, à savoir notre offre annuelle de séminaire en-deca des quatre séminaires formant la scolarité régulière des candidats et candidates à la maîtrise et au doctorat en sciences du langage. Cet étalement de la scolarité au-delà d'une année concourt à l'allongement du temps de diplomation et nous ne sommes pas convaincues que l'on règle le problème de la longueur des études par la recommandation du Rapport. Nous sommes donc certes en faveur de réduire la durée d'une maîtrise mais la recommandation 1.1.4 (1) dont nous saisissons un certain bien-fondé (et qui est préférable sans doute à la formulation actuelle) n'apporte pas réelle réponse à la question de la durée de la scolarité de nos étudiants et étudiantes. Le séminaire de Méthodologie sera, dans un avenir proche, donné conjointement par des professeur.e.s de linguistique et de littérature qui partageront les crédits. Il est à prévoir que nous pourrions alors revenir à la norme de trois séminaires en linguistique (en plus du séminaire de Méthodologie) par année (comme le font encore nos collègues littéraires) ce qui viendra en partie régler le problème soulevé par le Rapport.

Recommandation 2.1.4 (2) sur la mise en place une filière professionnalisante à la maîtrise

Sur ce point les professeures estiment que professionnaliser notre maîtrise en développant du contenu spécifique à cette fin semble impossible à réaliser vu nos ressources professorales restreintes. On souligne toutefois qu'il est possible de donner une orientation plus appliquée à notre formation sans évacuer la dimension recherche et sans avoir à créer deux parcours distincts (une filière professionnalisante et une filière recherche, ce qui nous semble trop lourd). Nous n'avons tout simplement ni les ressources, ni les effectifs pour s'aventurer dans cette voie. Il nous semble plutôt (voir *supra*) que nous devrions travailler notre image et notre communication pour faire en sorte que la communauté (les étudiantes et étudiants réguliers mais aussi les professionnel.le.s) considèrent la pertinence d'entreprendre une maîtrise en sciences du langage pour enrichir leur abord et compréhension de problématiques sociales, politiques et scolaires dont la dimension langagière et linguistique est saillante. En ce sens, nous pourrions par exemple recruter des enseignant.e.s ou d'autres professionnel.le.s qui dans leur pratique, eu égard notamment à la situation acadienne, sont en butte à des questionnements sociolinguistiques. Nous avons l'expertise pour répondre à cela.

Recommandation 2.3.4 (1) sur la mise en place d'un séminaire de linguistique générale aux études supérieures

Face à cette recommandation, nous signalons que nous exigeons déjà une formation préalable en linguistique générale (une des conditions d'admission scrupuleusement respectée), un tel séminaire serait redondant. La possibilité de suivre des cours de 1^{er} cycle en propédeutique répond largement à ce besoin. De plus, cette recommandation nous éloigne de l'orientation sociolinguistique donnée à la formation aux cycles supérieurs. Enfin, les professeures qui ont compétences et intérêts en linguistique générale insèrent très bien cette expertise dans la thématique des séminaires déjà offerts.

Toutefois, nous nous questionnons sur l'origine de cette recommandation émane-t-elle d'une préférence étudiante, auquel cas certaines d'entre nous estiment qu'il faudrait en discuter.

3. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT AMEDEGNATO-HALLION FACE AUXQUELLES LES PROFESSEURES DE LINGUISTIQUE SE QUESTIONNENT

Recommandation 2.1.4 (3) sur la possibilité de créer un programme de 1^{er} cycle interdisciplinaire

Concrètement le rapport propose :

« d'[e]xplorer la possibilité de créer un programme de 1^{er} cycle interdisciplinaire (linguistique, sociologie, anthropologie, psychologie, philosophie, sciences politiques) dont les finissant.e.s qui voudraient poursuivre des études de 2^e cycle pourraient alimenter la maîtrise en sciences du langage ».

Certainement l'orientation interdisciplinaire de la formation étudiante est à rechercher tous programmes confondus, toutefois l'idée de créer un programme de 1^{er} cycle interdisciplinaire nous apparaît sortir du cadre de notre seule unité et peu en lien avec nos préoccupations concernant nos programmes d'études supérieures. Toutefois puisque les évaluateurs dirigent eux-mêmes le regard vers la formation de 1^{er} cycle, nous tenons à souligner la création de la mineure en sociolinguistique (qui se met en place cette année) et dont l'une des visées est d'encourager l'interdisciplinarité. Signalons aussi que plusieurs s'accordent pour concevoir l'interdisciplinarité comme un atout dans l'évaluation des dossiers de candidature aux études supérieures ce qui devrait nous conduire à revoir nos conditions d'admission.

Recommandations 2.3.4 (4) (L'enseignement et les conditions associées)

En ce qui concerne la 4^e recommandation de cette série au sujet du rôle du CRLA (*Centre de recherche en linguistique appliquée*) et du LADT (*Laboratoire d'analyse de données textuelles*), nous exprimons tout d'abord notre profond attachement à ces deux institutions dans lesquelles ont été et, ou sont impliquées d'une façon ou d'une autre toutes les professeures du département de diverses manières. Nous reconnaissons aussi le rôle du *Centre* et du *Laboratoire* dans le rayonnement de la linguistique à partir de l'Université de Moncton. Nous reconnaissons également le rôle et l'importance du CRLA et du LADT dans le dynamisme des cycles supérieurs. Toutefois, en particulier lorsque le Rapport souligne le sous-financement et appelle le CRLA à retrouver la place qui lui revient au sein de l'Université de Moncton, nous estimons que cela est peu de notre ressort. Qui doit soutenir financièrement ces deux entités ? Le DÉF ne peut se le permettre.

Recommandations 2.5.4 sur le financement des études

Comme déjà indiqué plus haut nous reconnaissons l'absolue nécessité d'un bon financement pour le recrutement, la rétention, la durée de la scolarité, le taux de diplomation. L'évaluateur et l'évaluatrice ont formulé les recommandations suivantes (5) :

- « 1. Bonifier l'offre d'admission et la rendre plus compétitive, en y inscrivant un plan de financement pluriannuel. Il ne s'agit pas tant du montant en valeur absolue que de l'idée d'un financement continu et garanti ;
2. Que cette offre pluriannuelle, raisonnablement proportionnelle au cout de la vie, soit publicisée, aux fins de recrutement (voir sur § Site web) ;
3. Mettre en place un fonds destiné à la rétention des étudiant.e.s inscrit.e.s, avec pour objectif de raccourcir la durée d'études et d'augmenter le taux de diplomation ;

4. Mettre en place des contrats de TA et les intégrer à l'offre de financement globale pluriannuelle ;
5. Mettre en place, si les moyens le permettent, une bourse de voyage, même modeste, afin d'encourager les étudiant.e.s à présenter leurs travaux à des rencontres nationales et internationales. »

Nous sommes en particulier très favorables à la mise en place de contrats de TA, *Teaching assistant*, terme que nous employons à défaut d'un équivalent français vraiment opérant mais qui pourrait se traduire par *assistant à l'enseignement* si le titre d'assistant n'était pas déjà utilisé par l'institution pour des contrats bien différents des TA octroyés au sein des universités anglophones du pays tels que nous le visons. De ce flou terminologique découle un différend entre les évaluateurs et nous. À la page 16 du Rapport (sous-section 2.5.3), l'évaluateur et l'évaluatrice définissent un TA comme suit :

« La professionnalisation gagnerait également à inclure le recours à des charges de cours (TA). Chaque étudiant.e pourrait ainsi se voir offrir, surtout au niveau doctoral, et sous la supervision d'une professeure, une ou deux charges de cours (à déterminer par le programme), en vue d'acquérir une expérience de travail, doublée d'un soutien financier. »

Or, dans notre compréhension et dans nos attentes, un TA n'équivaut pas à une charge de cours. Voici comme il est décrit sur un site académique

« A Teacher Assistant provides support to a lead teacher in charge of a classroom. Also known as Teacher's Aides, these professionals reinforce lessons by tutoring individual students or small groups. Their duties include creating lesson plans, documenting progress, and overseeing lesson preparations. »

La majorité de nos doctorant.e.s ont l'occasion d'être chargé.e.s de cours. C'est même une politique du département que de leur offrir au moins une expérience d'enseignement en fin de parcours. Cela étant, c'est très coûteux en temps pour le ou la doctorant.e. Cela est de nature à retarder la diplomation, surtout lorsque faute d'effectif professoral et en raison de leurs besoins financiers, nos doctorant.e.s postulent et obtiennent plusieurs charges de cours (ils ou elles constituant à toute fin pratique notre seul bassin de recrutement).

Nous sommes donc favorables à la mise en place d'un TA qui n'inclut pas une pleine charge de cours, mais la participation à certaines séances d'enseignement jumelée à des tâches de tutorat, correction, etc. L'avantage des TA est double : ils veillent au bon fonctionnement de l'unité en fournissant de l'appui aux professeures pour des tâches d'enseignement (surtout lorsqu'il s'agit de grands groupes) et ils offrent un financement stable et récurrent (étalé sur 2-3 ans généralement) aux doctorant.e.s en leur donnant l'occasion de se former à la carrière universitaire, moyennant un investissement moyen en temps et en responsabilité.

Nous avons toutefois conscience que cette question ne peut se régler à l'intérieur de l'unité et appelle une réflexion conjointe avec le décanat et l'administration.

Précisons que sur la question des TA, on ne parle ici que des doctorant.e.s. Pour les étudiant.e.s à la maîtrise, le problème de financement reste entier.

Recommandations 2.6.4 (1) Implication des collègues du nord

Les évaluateurs recommandent d'« impliquer les collègues des campus du Nord dans la livraison du programme : cursus d'enseignement, encadrement d'étudiants (dans la mesure où la structuration administrative en trois campus le permet) ». La parenthèse à la fin de cet énoncé prend tout son sens pour nous : l'implication des collègues du Nord, en particulier les modalités de gestions des tâches d'enseignement éventuelles (lieu ? rétribution ? modalités ?), mais aussi en ce qui a trait à la possibilité de diriger ou de codiriger sont des discussions à avoir à un niveau qui dépasse largement notre unité. Le CÉS, la FASS, la FESR et les Campus du Nord devraient être parties prenantes de la gestion de cette question. Nous attendons donc une discussion (éventuellement la mise en place d'un comité) sur cette problématique qui pour l'instant se règle au cas par cas, ce qui n'est pas l'idéal. De plus, nous tenons à rappeler ici que si nous partageons des diplômes de 1^e cycle avec les Campus du Nord, il n'en est rien pour nos diplômes de cycles supérieurs qui relèvent en propre du seul campus de Moncton.

4. AUTRES

Commentaires « Autres interrogations ou observations sur le ou les programmes »

Le Rapport se termine par une section (Commentaires « Autres interrogations ou observations sur le ou les programmes ») que nous commentons ici. Nous commentons aussi ici la suggestion de changer le libellé de nos programmes.

Présence d'étudiant.e.s de 4^e année dans les séminaires

Il s'agit d'une pratique au sein de l'unité (uniquement secteur linguistique) sur laquelle le corps professoral ne s'entend pas. Les évaluateurs suggèrent d'abolir cette pratique. Il s'agit d'un point dont nous allons discuter ensemble.

Volume des thèses (de maîtrise et de doctorat)

Le Rapport propose que le nombre de pages attendues soit révisé passant ainsi pour la maîtrise « de 100 à 200 pages » selon les recommandations actuelles à 75 et 150 pages. Il s'agit d'un point dont nous allons discuter ensemble. Ce changement aurait l'avantage de nous calquer sur ce qui se fait de façon régulière au Canada. Idem, nous proposons de revoir le volume des thèses de doctorat étant donné que l'on s'achemine vers des thèses courtes (250 pages environ).

Examen prédoctoral

Le Rapport suggère de réfléchir à son format. De fait, nous estimons souvent redondant le projet de thèse avec la première partie de l'examen pré-doctoral. Il s'agit d'un point dont nous allons discuter ensemble.

Offre de séminaires

Le Rapport revient à la toute fin sur la question de l'offre de séminaires actuellement réduite à trois (3) séminaires de linguistique dont un méthodologique sur une année académique. Le Rapport propose que nous encourageons « les étudiant.e.s à finir leur scolarité dès la première année, en prenant le 4^e cours, soit en études littéraires, soit dans un département connexe, pertinent au sujet de recherche. » Nous sommes insatisfaites de cette recommandation qui ne règle pas le problème structurel de notre offre de cours (point déjà soulevé plus haut dans ce document).

Dénomination

Le Rapport préconise de remplacer le libellé « sciences du langage » par « linguistique ». Le nom des diplômes a déjà changé dans l'autre sens mais intrinsèquement, nous ne sommes pas contre le retour au libellé « linguistique », plus transparent et peut-être plus attractif. Ceci étant, il s'agit d'un

point dont nous allons discuter ensemble car nous n'avons pas encore de position unitaire sur cette question.

Note de la rédactrice : en tant que rédactrice du présent document, j'ai veillé à synthétiser au mieux les réactions éventuelles de mes collègues (je rappelle : les quatre autres professeures de linguistique ainsi que David Décarie, directeur du département) sur telle ou telle recommandation du Rapport. Ce document prend également en compte mes propres réactions. Ce document est rédigé au nous collectif et reflète en grande partie l'avis des collègues, les points de divergence sont mentionnés le cas échéant. Je précise aussi que les collègues ont eu l'occasion de relire le présent document.

Laurence Arrighi
Le 3 février 2020



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau du doyen

PAR COURRIEL

Le 12 février 2020

Monsieur Gilles Roy
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton

**Objet : Réaction du décanat de la FASS au rapport des évaluateurs
externes des programmes de M.A. et de Ph. D. en sciences du langage**

Monsieur le Vice-recteur,

La présente constitue la réaction du décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales au rapport préparé par les membres de l'équipe d'évaluation des programmes de **M.A.** et de **Ph. D. en sciences du langage**. Elle fait suite à une note de service de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales en date du 19 décembre 2019. Cette réaction a été élaborée à la lumière du rapport d'évaluation externe présenté par M^{me} Sandrine Hallion et M. Ozouf Sénamin Amedegnato, et après lecture des réactions préparées par les membres du secteur linguistique du Département d'études françaises et la FESR, lesquelles sont annexées à la présente réaction. Veuillez noter que, dans la mesure où aucun mécanisme formel n'est prévu à cet effet dans la Politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton, nous nous autorisons dans cette réaction à exposer plus globalement la perspective du décanat de la Faculté sur la situation de la maîtrise et du doctorat ainsi que sur les modifications que le secteur linguistique pourrait proposer à ces programmes dans les années à venir.

Précisons d'emblée que nous avons lu avec grand intérêt le rapport préparé par les membres de l'équipe d'évaluation. Nous sommes ainsi heureux de noter le sérieux avec lequel ils ont effectué leur travail et le souci qu'ils ont mis à réfléchir aux développements qui pourraient être envisagés pour renforcer les programmes et en assurer la pérennité. Sur le fond, l'évaluation qui est faite des programmes par les membres de l'équipe d'évaluation nous apparaît très positive.

D'abord, en ce qui concerne le **contenu des programmes** et leur **évolution**, les évaluateurs reconnaissent que, de manière générale, la structure des programmes est « adaptée à la taille de l'université, aux ressources professorales et au nombre d'étudiant.e.s que ces programmes accueillent » (p. 3), même s'ils observent que les programmes semblent « faire face à des problèmes de rétention » (p.

18, avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 Canada

506.858.4183 (Taillon) / 506.858.4018 (Arts)
jean-francois.thibault@umoncton.ca
<http://www.umoncton.ca/umcm-fass/>

Bureau du VRER - page 060

4), notamment à la maîtrise. Deux solutions sont proposées : une modification de la structure des programmes et la professionnalisation du programme de maîtrise (pp. 4-5). Si les évaluateurs font ressortir, dans leur rapport, des idées intéressantes, nous nous opposons, globalement, aux recommandations 2.1.4.1, 2.1.4.2 et 2.1.4.3. D'abord, la modification des règlements des cycles supérieurs (Recommandation 2.1.4.1) est du ressort de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Par ailleurs, nous ne voyons pas en quoi la modification proposée permettrait d'améliorer la structure des programmes à proprement parler. Qui plus est, l'idée de mettre en place une filière professionnalisante à la maîtrise (Recommandation 2.1.4.2), bien qu'intéressante, est difficilement envisageable eu égard au nombre relativement restreint de professeurs de linguistique qui, il importe de le rappeler, doivent enseigner et encadrer des étudiantes et étudiants aux trois cycles. Il serait difficilement envisageable de créer une seconde filière à la maîtrise et de multiplier le nombre de séminaires offerts sur une base annuelle. Cela étant, nous invitons les membres du corps professoral à voir de quelle manière cette dimension « professionnalisante » pourrait éventuellement se voir intégrée – et mise en valeur – dans le cadre de certains séminaires existants ou futurs (voir aussi la section « Enseignement et conditions associées »). Concernant la mise sur pied d'un programme interdisciplinaire de 1^{er} cycle qui servirait à alimenter la maîtrise (Recommandation 2.1.4.3), la Faculté offre déjà depuis de nombreuses années le B.A. multidisciplinaire qui permet aux étudiantes et étudiants de toucher à trois disciplines ou domaines distincts, sans compter que nous venons tout juste de lancer une nouvelle mineure en sociolinguistique. Enfin, sur le remplacement du libellé « sciences du langage » par « linguistique » (Recommandation 2.1.4.4), nous invitons le secteur linguistique à se pencher sur cette question, quitte à explorer d'autres possibilités telles que « sociolinguistique » (voir aussi la section « Enseignement et conditions associées »).

Pour ce qui est de la **direction** et des **ressources professorales**, les évaluateurs font observer que « les programmes offerts témoignent d'une grande cohésion du point de vue de leur approche et des thématiques abordées » (p. 7), l'accent étant mis sur la recherche fondamentale en sociolinguistique et sur l'Acadie. Y sont privilégiées les questions portant sur les minorités linguistiques (insécurité linguistique, politique et aménagement linguistiques, bilinguisme, etc.). Ils notent toutefois que la « marque de commerce » des programmes, ou leur « identité », n'est pas clairement affichée. Nous appuyons donc les recommandations formulées en ce sens et invitons ainsi les membres du secteur linguistique à énoncer plus clairement l'identité des programmes (Recommandation 2.2.4.1), à présenter cette identité dans la description des programmes (Recommandation 2.2.4.2), puis à élaborer un plan de communication efficace pour valoriser les programmes (Recommandation 2.2.4.3).

S'agissant de l'**enseignement** et des **conditions associées**, nous sommes d'accord avec les évaluateurs pour dire que les étudiantes et étudiants « bénéficient de bonnes conditions d'apprentissage » (p. 10) en raison de la petite taille des séminaires, et que le séminaire LING6800 (*Méthodologie de la recherche*) offre un soutien logistique et organisationnel incontestable. Le caractère interdisciplinaire de ce séminaire (Recommandation 2.3.4.2) doit ainsi être maintenu. Nous croyons également, à l'instar des évaluateurs, que les professeurs nouvellement embauchées et ceux ou celles qui le seront dans un avenir proche devraient « propos[er] des séminaires au contenu adapté à leurs intérêts de recherche et à leur(s) formation(s) disciplinaire(s), tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes » (Recommandation 2.3.4.3). Nous voyons cependant mal l'intérêt d'ajouter au cursus de la maîtrise un séminaire de linguistique générale (Recommandation 2.3.4.1). D'abord, on exige des candidates et candidats à la maîtrise une formation de base en linguistique au 1^{er} cycle; de plus, l'introduction d'un tel cours ne cadre aucunement avec l'orientation largement sociolinguistique et critique du programme. Enfin, nous ne nous prononcerons pas sur les recommandations concernant le CRLA (Recommandation 2.3.4.4, entre autres), car il faut rappeler le Centre ne relève pas du Département d'études françaises et qu'il fera de toute manière l'objet d'une évaluation externe en 2020.

En ce qui concerne les **résultats d'apprentissage** et leur **atteinte**, les évaluateurs réaffirment à juste titre que le séminaire LING6800 (*Méthodologie de la recherche*) répond à un besoin réel exprimé par les

étudiantes et étudiants et qu'il sert donc à bonifier le programme de maîtrise. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il faudrait harmoniser l'intitulé et la description du séminaire avec son contenu réel (Recommandation 2.4.4.1), d'une part, et en revoir le contenu afin de faire une plus grande place à la lecture de textes scientifiques et à la rédaction de travaux de type universitaire, d'autre part (Recommandation 2.4.4.2).

Quant à l'**appui aux étudiantes et étudiants**, les évaluateurs observent que les étudiantes et étudiants peuvent se prévaloir d'un « suivi personnalisé » par les membres du corps professoral (p. 14) et bénéficient de ressources documentaires exceptionnellement riches (p. 15). Ils soulignent toutefois que les possibilités de financement, bien que suffisantes, sont peu visibles et limitées dans le temps (p. 16). Nous invitons le secteur linguistique et le Département, de concert avec la FESR, à examiner la question des possibilités de financement selon le cycle d'études : valeur de l'offre initiale d'admission; plan de financement pluriannuel; garantie de financement; fonds destiné à la rétention; etc. (Recommandations 2.5.4.1, 2.5.4.2, 2.5.4.3 et 2.5.4.5). Quant à la possibilité d'offrir des contrats de *TA* (*Teaching Assistants*), il est à noter que le Département dispose déjà d'une somme annuelle de 3 000 \$ octroyée par la Faculté et qui pourrait certainement contribuer à cette fin.

Pour ce qui est de la **RDC** et de sa **contribution**, les évaluateurs confirment la « solide réputation [des programmes] dans la communauté scientifique » (p. 18) en soulignant notamment le dynamisme des membres du corps professoral (*ibid.*). Nous invitons les membres du secteur linguistique à maintenir un dialogue plus soutenu avec le Centre d'études acadiennes, l'Institut d'études acadiennes, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et les chaires consacrées aux recherches sur l'Acadie ou les minorités linguistiques (Recommandation 2.6.4.2), puis à bâtir des ponts avec les unités connexes (sociologie; science politique; administration publique; histoire; géographie; traduction et langues; philosophie; droit; etc.) de manière à assumer davantage le potentiel interdisciplinaire des programmes (Recommandation 2.6.4.3). Quant à la suggestion d'impliquer davantage les collègues du Nord dans la livraison proprement dite des programmes (Recommandation 2.6.4.1), nous rappelons que la FESR dispose maintenant d'une enveloppe qui permettra de rémunérer les professeurs et professeures des campus du Nord qui acceptent de diriger des thèses. Concernant toutefois le fait « d'impliquer les collègues des campus du Nord dans la livraison du programme », notamment dans le « cursus d'enseignement » (Recommandation 2.6.4.1), le décanat estime qu'une telle recommandation est prématurée et soulève des enjeux qui dépassent ces seuls programmes.

Enfin, quant aux **liens avec le milieu**, les évaluateurs soulignent avec justesse que les professeurs de linguistique « prêtent régulièrement leur expertise à la communauté des chercheur.e.s » (p. 20) et contribuent également à « l'épanouissement de la société en général » (*ibid.*). Nous les invitons ainsi à maintenir et à renforcer ces liens avec la communauté (Recommandations 2.7.4.1 et 2.7.4.2). Nous rappelons, comme le font par ailleurs les évaluateurs, que les « questions relatives au CRLA sont extérieures à cet exercice d'évaluation » (p. 21).

En conclusion de leur rapport, les évaluateurs soulèvent quatre autres questions qui, à notre sens, doivent faire l'objet de discussion au sein du secteur linguistique et plus largement du Département. Il s'agit plus précisément de la place à faire aux étudiantes et étudiants de 4^e année dans les séminaires de 2^e cycle en linguistique (p. 22); la longueur des thèses de maîtrise et de doctorat (*ibid.*); du format de l'examen prédoctoral (*ibid.*); et du cursus du programme de doctorat (p. 23). Il va de soi que la FESR devra être consultée sur ces questions.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que, dans le *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton* présenté au CCJ en juin 2016, les programmes de M.A. et de Ph. D. (sciences du langage) figurent parmi les **programmes nécessitant une attention particulière**, c'est-à-dire ceux « pour lesquels certaines lacunes ou certaines préoccupations ont été identifiées » (p. 62 du *Rapport sur la planification académique*). Nous nous réjouissons cependant de l'évaluation positive qui en est faite par les

évaluateurs et nous sommes d'avis que le Département d'études françaises accueillera favorablement la majorité des recommandations qui découlent du rapport.

En vous remerciant, Monsieur le Vice-recteur, de l'attention que vous porterez au processus d'évaluation du programme de M.A. et de Ph. D. en sciences du langage, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.



Jean-François Thibault, Ph. D.

p. j. Réaction du secteur linguistique
Réaction de la FESR

c. c. M^{me} Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales
M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
M. Francis LeBlanc, doyen, Faculté des études supérieures et de la recherche
M^{me} Dominique Thomassin, responsable des suivis aux programmes, Faculté des arts et des sciences sociales
M. David Décarie, directeur adjoint, Département d'études françaises
M^{me} Laurence Arrighi, directrice adjointe, Département d'études françaises



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 4 février 2020

PAR COURRIEL

Monsieur Jean-François Thibault
Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Évaluation des programmes d'études supérieures en sciences du langage

Monsieur le Doyen,

Conformément aux étapes de l'évaluation externe des programmes, la Faculté des études supérieures et de la recherche réagit au rapport de l'évaluation externe des programmes de cycles supérieurs.

Premièrement, je tiens à remercier les évaluateurs externes les professeurs Ozouf Sénamin Amedegnato (U. of Calgary) et Sandrine Hallion (U. de Saint-Boniface), le Département d'études françaises et la Faculté des arts et des sciences sociales pour leur grand dévouement.

Selon les commentaires élogieux des évaluateurs envers le corps professoral du Département d'études françaises et puisque ceux-ci ne recommandent que des changements mineurs aux programmes, on peut conclure qu'ils sont de très bonne qualité. Par exemple, on évoque que « *Le corps professoral est pleinement engagé dans la formation des étudiant.e.s* ». On écrit également « *Les professeures du programme sont particulièrement dynamiques. En témoigne amplement, les sommes de leurs travaux...* ». Je félicite le Département d'études françaises et plus particulièrement le corps professoral en linguistique pour leur grande vitalité.

Puisque les évaluateurs proposent une multitude de recommandations, je commenterai uniquement celles pertinentes à la qualité des programmes ou qui se situent dans la sphère d'influence de la FESR.

Afin d'améliorer la qualité des programmes, les évaluateurs suggèrent quelques modifications mineures, notamment aux séminaires. On suggère de réfléchir à la création d'un séminaire de linguistique générale, de revoir le contenu du cours LING6800 tout conservant sa dimension interdisciplinaire et on encourage aux nouvelles embauches de proposer des séminaires liés à leurs intérêts de recherche.

.../2

On encourage également une plus grande interdisciplinarité des programmes en permettant aux étudiantes et étudiants de suivre un cours dans une discipline connexe. Ces suggestions sont certainement intéressantes. J'encourage le Département d'examiner ces propositions et, le cas échéant, de recommander des modifications aux cours concernés.

Quoique l'on mentionne d'une offre d'un plus grand nombre de cours pour que les étudiantes et étudiants puissent compléter leur programme plus rapidement, il n'est pas clair que cet aspect soit toujours déterminant. Il faut également mentionner que la FESR suggère la modification du règlement 31.8.1 dans le cadre de l'adoption d'un nouveau régime d'études à mi-temps. Cette proposition établit des durées maximales pour les différents types de programme.

Les évaluateurs mentionnent le besoin de mieux financer les étudiantes et les étudiants des programmes concernés. La FESR est consciente qu'il y a un défi de financement pour ces programmes et d'autres. La FESR prévoit de continuer à offrir du financement pour les étudiantes et étudiants qui désirent se rendre à des conférences au Canada, mais malheureusement la source de financement utilisée ne permet pas les déplacements à l'international. La FESR est également à l'affût de toute source de financement qui pourrait améliorer la situation.

Les évaluateurs discutent largement de l'implication des professeures et des professeurs de l'UMCE et l'UMCS dans les programmes. Comme vous le savez bien, la FESR a maintenant une toute nouvelle enveloppe pour compenser ces professeures et professeurs lorsqu'ils supervisent ou cosupervisent des thèses. Ceci devrait augmenter la participation des autres campus dans l'offre de ces programmes.

Le FESR voit d'un bon œil la mise en place d'un pôle d'excellence en études acadiennes et elle encourage la FASS et son corps professoral à examiner cette possibilité.

Les évaluateurs évoquent également la création d'une maîtrise professionnelle en sciences du langage. Cette possibilité est aussi mentionnée dans le rapport d'autoévaluation de l'unité académique. La FESR encourage l'unité académique à examiner également cette possibilité.

Quant au libellé des programmes, la FESR fait entièrement confiance à vos spécialistes pour trancher la question.

.../3

Page 3

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-recteur adjoint à la recherche
et doyen,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line that ends in a small arrowhead.

Francis LeBlanc

c. c. Monsieur Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Madame Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement
Monsieur David Décarie, directeur, Département d'études françaises

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation des programmes de maîtrise ès arts et de doctorat en sciences du langage

Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

1. Introduction

Les 14 et 15 novembre 2019, la professeure Sandrine Hallion de l'Université de Saint-Boniface et le professeur Ozouf Sénamin Amedegnato de l'Université de Calgary visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluateurs externes afin d'examiner les programmes de maîtrise ès arts et de doctorat en sciences du langage et de donner leur avis au sujet de ces programmes. Les professeurs Hallion et Amedegnato ont remis leur rapport d'évaluation le 16 décembre 2019.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, les membres du secteur linguistique du Département d'études françaises, le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR), M. Francis LeBlanc, et le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), M. Jean-François Thibault, ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation. Leurs rapports datent du 3 février 2020, du 4 février 2020 et du 12 février 2020 respectivement.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par les membres du secteur linguistique, du rapport de l'équipe d'évaluation externe Hallion et Amedegnato et des réactions du secteur linguistique, du décanat de la FESR et du décanat de la FASS à ce rapport, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation des programmes de maîtrise ès arts et de doctorat en sciences du langage.

2. Réponse au mandat d'évaluation

Le doyen de la FASS rappelle « que, dans le *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton* présenté au CCJ en juin 2016, les programmes de M.A. et de Ph.D. (sciences du langage) figurent parmi les **programmes nécessitant une attention particulière**, c'est-à-dire ceux « pour lesquels certaines lacunes ou certaines préoccupations ont été identifiées » (p. 62 du *Rapport sur la planification académique*) » (p. 3). Il note que « nous nous réjouissons cependant de l'évaluation positive qui en est faite par les évaluateurs » (p. 3-4). Le doyen de la FESR ajoute que « selon les commentaires élogieux des évaluateurs envers le corps professoral du Département d'études françaises et puisque ceux-ci ne recommandent que des changements mineurs aux programmes, on peut conclure qu'ils sont de très bonne qualité » (p. 1).

2.1 Le contenu du programme et son évolution

Les évaluateurs externes affirment que « le contenu des programmes est d'une grande qualité et il offre aux étudiant.e.s qui s'y inscrivent une solide formation en sociolinguistique » (p. 3). Ils observent que « les programmes semblent faire face à des problèmes de recrutement et de rétention des étudiant.e.s. Ceci est particulièrement vrai pour le programme de maîtrise » (p. 4).

Les évaluateurs externes indiquent que le secteur linguistique offre trois des quatre séminaires requis pour la scolarité par année, mais permet aux étudiantes et étudiants de « suivre l'un des 4

séminaires requis en études littéraires ou dans une discipline connexe » (p. 4). Ils notent que « l'étudiant.e qui choisirait de suivre les 4 séminaires en linguistique devrait étaler sa scolarité sur au moins trois sessions. Ceci a pour incidence d'allonger la durée de sa scolarité et de repousser la date limite de soutenance publique de sa thèse de maîtrise (« trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité » Article 31.8.1 des Règlements universitaires) » (p. 4). Ils recommandent de « modifier les règlements 31.8.1 en remplaçant la formulation « après la fin de la durée normale de la scolarité » par « après la fin de la première année » (p. 6). Le doyen de la FESR explique que « la FESR suggère la modification du règlement 31.8.1 dans le cadre de l'adoption d'un nouveau régime d'études à mi-temps. Cette proposition établit des durées maximales pour les différents types de programme » (p. 2). Les membres du secteur linguistique affirment que « le séminaire de Méthodologie sera, dans un avenir proche, donné conjointement par des professeur.e.s de linguistique et de littérature qui partageront les crédits. Il est à prévoir que nous pourrions alors revenir à la norme de trois séminaires en linguistique (en plus du séminaire de Méthodologie) par année » (p. 4).

L'équipe d'évaluation recommande de « mettre en place une filière professionnalisante à compléter en deux ans maximum » (p. 6). Le doyen de la FESR note que « la FESR encourage l'unité académique à examiner également cette possibilité » (p. 2). Les membres du secteur linguistique soulignent qu'elles n'ont « tout simplement ni les ressources, ni les effectifs pour s'aventurer dans cette voie » (p. 4). Le doyen de la FASS invite « les membres du corps professoral à voir de quelle manière cette dimension « professionnalisante » pourrait éventuellement se voir intégrée – et mise en valeur – dans le cadre de certains séminaires existants ou futurs » (p. 2).

Les évaluateurs externes recommandent d'« explorer la possibilité de créer un programme de 1^{er} cycle interdisciplinaire [...] dont les finissant.e.s qui voudraient poursuivre des études de 2^e cycle pourraient alimenter la maîtrise en sciences du langage » (p. 6). Le doyen de la FASS note que « la Faculté offre déjà depuis de nombreuses années le B.A. multidisciplinaire qui permet aux étudiantes et étudiants de toucher à trois disciplines ou domaines distincts » (p. 2). Les membres du secteur linguistique mentionnent qu'elles ont créé une mineure en sociolinguistique « dont l'une des visées est d'encourager l'interdisciplinarité » (p. 5). Elles ajoutent que « plusieurs s'accordent pour concevoir l'interdisciplinarité comme un atout dans l'évaluation des dossiers de candidature aux études supérieures ce qui devrait nous conduire à revoir nos conditions d'admission » (p. 5). Elles indiquent qu'elles pourraient chercher à « recruter des enseignant.e.s ou d'autres professionnel.le.s qui dans leur pratique, eu égard notamment à la situation acadienne, sont en butte à des questionnements sociolinguistiques » (p. 4).

L'équipe d'évaluation recommande de remplacer le libellé *sciences du langage* par *linguistique* (p. 6). Les membres du secteur linguistique ne sont « pas contre le retour au libellé « linguistique », plus transparent et peut-être plus attractif » (p. 7). Le doyen de la FASS invite « le secteur linguistique à se pencher sur cette question, quitte à explorer d'autres possibilités telles que « sociolinguistique » » (p. 2). Le doyen de la FESR note que « la FESR fait entièrement confiance » aux membres du secteur linguistique pour trancher cette question (p. 2).

Recommandation 1

Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu.

2.2 La direction et les ressources professorales

Les évaluateurs externes observent que « le corps professoral est pleinement engagé dans la formation des étudiant.e.s : aux dires de celles et ceux que nous avons rencontré.e.s, les professeures sont disponibles, les soutiennent dans leur parcours académique et les appuient dans leurs demandes de financement » (p. 7).

L'équipe d'évaluation recommande d'« énoncer clairement l'identité des programmes et l'assumer pleinement » (p. 9) : « dans la mesure où les séminaires ont, pour la grande majorité, une orientation politique et critique (théories des rapports de pouvoir) et un terrain de recherche privilégié, l'Acadie, cette orientation et ce terrain pourraient être mis en évidence dans la description des programmes » (p. 8). Ils suggèrent de « présenter cette identité dans la description des programmes de manière à mettre en évidence leurs forces et les formations de pointe qu'ils offrent aux étudiant.e.s, dans la mesure où elle renvoie à l'image des programmes et qu'elle devra être prise en considération dans l'effort de promotion et de mise en valeur de ces derniers » (p. 9). Ils recommandent aussi de « mettre en place un plan de communication efficace pour valoriser les programmes auprès d'étudiant.e.s potentiel.le.s par le biais de supports traditionnels (affiches, brochures) et de supports numériques (site web, médias sociaux); ce travail serait une collaboration entre les professeures, le service de recrutement et le service des communications de l'université » (p. 9). Les membres du secteur linguistique « appuient complètement cette série de recommandations » : « nous sommes d'accord avec l'idée d'assumer davantage l'identité du programme, notamment en soulignant son orientation déjà critique et politique et l'attention que chacune d'entre nous accorde au terrain acadien » (p. 1). Elles affirment qu'« il apparaît nécessaire de revoir la promotion de nos programmes et d'élaborer un plan de communication notamment sur l'image sociale et la visibilité de l'unité » (p. 1). Le doyen de la FASS appuie ces recommandations (p. 2).

Recommandation 2

Que les membres du secteur linguistique énoncent clairement l'identité des programmes dans la description des programmes afin d'en faire la promotion auprès des étudiantes et étudiants.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

Les évaluateurs externes indiquent que « les programmes ne semblent pas souffrir d'un manque de ressources humaines. Les ressources matérielles sont également adaptées dans l'ensemble » (p. 11).

L'équipe d'évaluation recommande de « réfléchir à l'élaboration d'un séminaire de linguistique générale, semblable au cours LING1811 *Éléments de linguistique générale*, mais de niveau post-baccalauréat » (p. 12). Les membres du secteur linguistique considèrent que « la possibilité de suivre des cours de 1^{er} cycle en propédeutique répond largement à ce besoin » (p. 4). Le doyen de la FASS ne voit pas l'intérêt d'un tel séminaire (p. 2).

Les évaluateurs externes recommandent d'« harmoniser l'intitulé et la description du séminaire LING6800 *Méthodologie de la recherche* avec le contenu réel du séminaire » (p. 14). Ils suggèrent d'en « conserver la dimension interdisciplinaire [...] quitte à revoir ses composantes internes afin qu'il réponde mieux aux intérêts des deux disciplines (linguistique et littérature) » (p. 12). Les membres du secteur linguistique notent que « le processus conjoint avec nos collègues littéraires

est en cours » (p. 2). L'équipe d'évaluation recommande aussi « d'y aménager une plus grande part à la lecture de textes scientifiques, préférablement en lien avec la méthodologie de la recherche en linguistique, et à la rédaction de travaux de type universitaire » (p. 14). Les membres du secteur linguistique indiquent que cette révision est « déjà amorcée » (p. 2).

Les évaluateurs externes recommandent de « demander aux professeur.e.s récemment embauché.e.s, ou qui le seront dans un futur proche, suite à des départs à la retraite, de proposer des séminaires au contenu adapté à leurs intérêts de recherche et à leur(s) formation(s) disciplinaire(s), tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes » (p. 12). Les membres du secteur linguistique observent que « notre corps professoral s'est largement renouvelé » (p. 2). Elles indiquent qu'il est temps de revoir la banque de séminaires (p. 2). Le doyen de la FASS appuie cette recommandation (p. 2).

Recommandation 3

Que les membres du secteur linguistique voient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral, tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes.

Les évaluateurs externes affirment qu'il leur « semble plus judicieux que la participation des étudiant.e.s de 4^e année, même fortement motivé.e.s, aux séminaires de maîtrise/doctorat soit à éviter » (p. 22). Les membres du secteur linguistique notent qu'« il s'agit d'une pratique au sein de l'unité (uniquement secteur linguistique) sur laquelle le corps professoral ne s'entend pas » (p. 7).

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

L'équipe d'évaluation constate que « le nombre de pages exigées pour la thèse (entre 100 et 200 pages pour la maîtrise; environ 300 pages pour le doctorat) ne semble pas poser de problème aux étudiants » (p. 22). Ils notent que « la plupart des programmes de maîtrise recommandent que les thèses de maîtrise comptent plutôt entre 75 et 150 pages » (p. 22). Les membres du secteur linguistique trouvent que « ce changement aurait l'avantage de nous calquer sur ce qui se fait de façon régulière au Canada » (p. 7). Elles proposent « de revoir le volume des thèses de doctorat étant donné que l'on s'achemine vers des thèses courtes (250 pages environ) » (p. 7).

En ce qui concerne le format de l'examen prédoctoral qui comprend « une description du projet de thèse d'environ 25 pages » et « un échantillon d'analyse, d'environ 25 pages également, portant sur un exemple significatif tiré du corpus » (p. 23), l'équipe d'évaluation soutient que « même si d'autres formats sont envisageables, nous sommes d'avis que la forme actuelle fonctionne, du moins du point de vue des étudiant.e.s » (p. 23). Les membres du secteur linguistique notent qu'elles estiment « souvent redondant le projet de thèse avec la première partie de l'examen pré-doctoral » (p. 7).

En ce qui concerne les quatre séminaires obligatoires au doctorat, les évaluateurs externes suggèrent que « le programme pourrait encourager les étudiant.e.s à finir leur scolarité dès la première année, en prenant le 4^e cours, soit en études littéraires, soit dans un département connexe, pertinent au sujet de recherche » (p. 23). À leur avis, « cela aurait le double avantage de favoriser la dimension interdisciplinaire du programme, tout en permettant aux candidat.e.s de progresser plus rapidement dans leur cursus » (p. 23). Les membres du secteur linguistique

notent qu'elles sont « insatisfaites de cette recommandation qui ne règle pas le problème structurel de notre offre de cours » (p. 7).

Le doyen de la FASS affirme qu'« il va de soi que la FESR devra être consultée sur ces questions » (p. 3).

2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants

L'équipe d'évaluation recommande de « bonifier l'offre d'admission et la rendre plus compétitive, en y inscrivant un plan de financement pluriannuel » et « que cette offre pluriannuelle, raisonnablement proportionnelle au coût de la vie, soit publicisée, aux fins de recrutement » (p. 17). Ils suggèrent également de « mettre en place un fonds destiné à la rétention des étudiant.e.s inscrit.e.s, avec pour objectif de raccourcir la durée d'études et d'augmenter le taux de diplomation », de « mettre en place des contrats de TA [chargée ou chargé de cours] et les intégrer à l'offre de financement globale pluriannuelle » et de « mettre en place, si les moyens le permettent, une bourse de voyage, même modeste, afin d'encourager les étudiant.e.s à présenter leurs travaux à des rencontres nationales et internationales » (p. 17).

Les membres du secteur linguistique affirment qu'« il reste à voir ce qui est envisageable et réaliste et surtout ce qui relève du ressort de l'unité » (p. 2). Elles notent que « la majorité de nos doctorant.e.s ont l'occasion d'être chargé.e.s de cours » (p. 6). Elles mentionnent que « cela est de nature à retarder la diplomation, surtout lorsque faute d'effectif professoral et en raison de leurs besoins financiers, nos doctorant.e.s postulent et obtiennent plusieurs charges de cours » (p. 6). Le doyen de la FASS invite « le secteur linguistique et le Département, de concert avec la FESR, à examiner la question des possibilités de financement selon le cycle d'études : valeur de l'offre initiale d'admission; plan de financement pluriannuel; garantie de financement; fonds destiné à la rétention; etc. » (p. 3). Le doyen de la FESR note que « la FESR prévoit de continuer à offrir du financement pour les étudiantes et étudiants qui désirent se rendre à des conférences au Canada, mais malheureusement la source de financement utilisée ne permet pas les déplacements à l'international » (p. 2).

2.6 La R-D-C et sa contribution

L'équipe d'évaluation indique que « le programme actuel jouit d'une solide réputation dans la communauté scientifique » : « Moncton est en effet connue aujourd'hui, pour être un centre important pour l'étude des questions de minoration ; une réputation qui attire de nombreux chercheurs et suscite des vellétés de collaboration scientifique » (p. 18).

Les évaluateurs externes recommandent d'« instaurer un dialogue entre les collègues linguistes et le Centre d'études acadiennes, l'Institut d'études acadiennes, les chaires dédiées aux recherches sur l'Acadie ou sur les minorités ethnoлингuistiques, autant d'institutions qui, pour l'instant, fonctionnent en vase clos, de façon isolée » et d'« assumer davantage la portée interdisciplinaire du programme, au-delà du secteur littérature, en bâtissant des ponts avec les départements connexes tels que la sociologie, les sciences politiques, la philosophie, l'histoire, la géographie » (p. 19). Les membres du secteur linguistique notent « qu'il existe déjà des collaborations individuelles » (p. 3). Elles reconnaissent « que la portée interdisciplinaire du programme demeure peu connue » (p. 3). Le doyen de la FASS invite les membres du secteur linguistique « à maintenir un dialogue plus soutenu avec le Centre d'études acadiennes, l'Institut

d'études acadiennes, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et les chaires consacrées aux recherches sur l'Acadie ou sur les minorités linguistiques » et « à bâtir des ponts avec les unités connexes » (p. 3).

Recommandation 4

Que les membres du secteur linguistique assument davantage la portée interdisciplinaire du programme en bâtissant des ponts avec les unités connexes ainsi que les centres et instituts de recherche pertinents.

Les évaluateurs externes recommandent d'« impliquer les collègues des campus du Nord dans la livraison du programme : cursus d'enseignement, encadrement d'étudiants (dans la mesure où la structuration administrative en trois campus le permet) ». Les membres du secteur linguistique notent que « nous tenons à rappeler ici que si nous partageons des diplômes de 1^{er} cycle avec les campus du Nord, il n'en est rien pour nos diplômes de cycles supérieurs qui relèvent en propre du seul campus de Moncton » (p. 7). Le doyen de la FASS rappelle que « la FESR dispose maintenant d'une enveloppe qui permettra de rémunérer les professeures et professeurs des campus du Nord qui acceptent de diriger des thèses » (p. 3). En ce qui concerne l'enseignement, le décanat de la FASS « estime qu'une telle recommandation est prématurée et soulève des enjeux qui dépassent ces seuls programmes » (p. 3).

2.7 Les programmes et le milieu

L'équipe d'évaluation observe que « les professeures des deux programmes prêtent régulièrement leur expertise à la communauté des chercheur.e.s de la discipline » et qu'« elles contribuent également à l'épanouissement de la société en général, en répondant aux sollicitations des acteurs de la vie politique, économique et culturelle de l'Acadie » (p. 20). Les membres du secteur linguistique notent que « cela se fait déjà mais pourrait certes être renforcé » (p. 3). Le doyen de la FASS les invite « à maintenir et à renforcer ces liens avec la communauté » (p. 3).

Les évaluateurs externes recommandent de « mettre en place, de concert avec la FESR, un pôle d'excellence en études acadiennes : il s'agit d'un réseau (virtuel) de chercheurs que le CRLA pourrait accommoder logistiquement en hébergeant les rencontres » et de « renforcer des liens avec la communauté en intervenant sur des questions d'intérêt public » (p. 21). Les membres du secteur linguistique sont « d'accord avec l'idée de faire valoir les études acadiennes » (p. 3). Le doyen de la FESR note que « la FESR voit d'un bon œil la mise en place d'un pôle d'excellence en études acadiennes et elle encourage la FASS et son corps professoral à examiner cette possibilité » (p. 2).

L'équipe d'évaluation recommande de « s'assurer que le CRLA et le LADT reçoivent l'appui financier nécessaire pour continuer à fonctionner comme centre de recherche et comme laboratoire d'analyse capables d'appuyer les étudiant.e.s et les professeur.e.s, de faire rayonner leurs travaux de recherche et de favoriser les échanges interuniversitaires » (p. 12). Les membres du secteur linguistique trouvent que le financement du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) et du Laboratoire d'analyse de données textuelles (LADT) « est peu de notre ressort » (p. 5). Le doyen de la FASS note que le CRLA « ne relève pas du Département d'études françaises » (p. 2). Les évaluateurs externes se disent « conscients que les questions relatives au

CRLA sont extérieures à cet exercice d'évaluation » mais ils soulignent qu'« elles ont été évoquées de manière récurrente dans les discussions » (p. 21).

Recommandations

Recommandation 1

Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu.

Recommandation 2

Que les membres du secteur linguistique énoncent clairement l'identité des programmes dans la description des programmes afin d'en faire la promotion auprès des étudiantes et étudiants.

Recommandation 3

Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral, tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes.

Recommandation 4

Que les membres du secteur linguistique assument davantage la portée interdisciplinaire du programme en bâtissant des ponts avec les unités connexes ainsi que les centres et instituts de recherche pertinents.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
M. ès arts (sciences du langage) et Ph. D. (sciences du langage)

Programmes	INSCRIPTIONS																		DIPLOMÉES/DIPLOMÉS											
	2014-2015*			2015-2016*			2016-2017*			2017-2018*			2018-2019*			A2019**			2013-2014*	2014-2015*	2015-2016*	2016-2017*	2017-2018*	2018-2019**						
	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S	U	M	E S			
M. ès arts (sciences du langage)	3	3	0 0	7	7	0 0	5	5	0 0	4	4	0 0	5	5	0 0	4	4	0 0	5	5	0 0	5	5	0 0	1	1	0 0	0	0	0 0
Ph. D. (sciences du langage)	7	7	0 0	8	8	0 0	10	10	0 0	10	10	0 0	7	7	0 0	10	10	0 0	8	8	0 0	0	0	0 0	2	2	0 0	1	1	0 0

* Données retrouvées dans le rapport d'autoévaluation

** Source : Registrairet (U de M)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Recommandation 1

Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu.

Recommandation 2

Que les membres du secteur linguistique énoncent clairement l'identité des programmes dans la description des programmes afin d'en faire la promotion auprès des étudiantes et étudiants.

Recommandation 3

Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral, tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes.

Recommandation 4

Que les membres du secteur linguistique assument davantage la portée interdisciplinaire du programme en bâtissant des ponts avec les unités connexes ainsi que les centres et instituts de recherche pertinents. »